République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Mémoire de fin d'études

En vue d'obtention du diplôme de MASTER en Sciences de gestion
Spécialité : **management bancaire**

Thème

L'automatisation du secteur bancaire: mutation de la monnaie traditionnelle à la monnaie électronique

Cas de l'agence CNEP-Banque 202

Réalisé par :

M^lle FAREZ Kahina

M^lle BELLIL Naima

Dirigé par :

M^me SIAMER HADJIRA

Devant le jury composé de :

Mme BOURKACHE FERROUDJA	**Présidente**	**M.C.B**
Mme SIAMER HADJIRA	**Promotrice**	**M.C.B**
Mr MOUZAOUI ZAKI	**Examinateur**	**M.A.B**

Promotion 2018/2019

Remerciements

Au terme de ce modeste travail, nous tenons à remercie DIEU le tout puissant de nous avoir donné la force et la patience pour mener ce travail à terme.

Un chaleureux remerciement à notre promotrice Madame SIAMER HADJIRA de nous avoir fait l'honneur d'assurer l'encadrement de ce mémoire et pour ses précieuses orientations.

Notre remerciement ira aussi à Madame BOUAROUR LYNDA et Madame OUKEL FATIMA, pour leur aide durant notre enquête au sein de la CNEP-banque.

Nous remercions également les membres du jury d'avoir consacré leur temps à la lecture de ce projet de fin d'études et d'avoir accepter d'évaluer ce travail.

Nous sincère remerciements vont à l'ensemble des intervenants de l'Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou, surtout nos enseignants pour les valeurs qu'ils nous ont délégués.

Merci à tous ceux qui nous ont contribués de prés ou de loin pour l'achèvement de ce travail.

Naima & Kahina

Dédicace

Je dédie ce modeste travail,
en signe de reconnaissance et de respect :
A mes chers parents qui ont toujours été les étoiles de mon ciel et ont illuminés mon chemin depuis ma naissance,
Je ne les remercierai jamais assez, que Dieu tout puissant les bénisses et les gardes en bonne santé.

A mes frères Mohamed, Said, et Arezki
A mes chères sœurs Ouiza, Malika, et Samia
A mes nièces Nadia, Nassima, Alicia, et Cerine
A mon neveu Ilyas

À ma très chère amie et camarade Naima et à sa famille
A tous mes amis

À toutes les personnes qui ont contribuées de prés ou de loin à la réalisation de ce travail.

Naima

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

À mes chers parents

Qui m'ont toujours soutenu tout au long de ma vie,

Qui m'ont orienté dans le bon chemin et qui ont tout fait pour que je réussisse,

Que Dieu vous bénisse et vous garde.

À mes chers frères

Abdenour, Boudjema, Ghiles, Amar, Younes.

À toute ma famille

À ma très chère amie et camarade Naima et à sa famille

À ma chère Drifa et toute mes amies et mes collègues que je remercie pour leur soutien et leur encouragement.

À toutes les personnes qui ont contribuées de prés ou de loin à la réalisation de ce travail.

Kahina

Sommaire

Introduction générale 1

Chapitre I : L'avènement des TIC dans le secteur bancaire 6

Introduction 6

Section 1 : la diffusion des TIC dans l'économie 7

Section2: l'introduction des TIC dans le secteur bancaire 13

Conclusion 20

Chapitre II : la dématérialisation de la monnaie 22

Introduction 22

Section01 : origine et évolution de la monnaie 22

Section 02 : l'apparition de la monnaie électronique 32

Conclusion 45

Chapitre III : l'automatisation du secteur bancaire en Algérie. 47

Introduction 47

Section 1: la monétique en Algérie 48

Section 2 : la monétique au sein de la CNEP –banque 56

Section 3 : étude empirique de la situation de la monétique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. 70

Conclusion 93

Conclusion générale 102

Liste des schémas et des figures

Schémas

Schéma N°01 : mécanisme d'un retrait par carte. 35

Figures

Figure N° 01 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge 71

Figure N° 02 : la profession des personnes interrogées par catégorie socio professionnelle 72

Figure 03 : Le niveau de salaire des personnes interrogées..... 73

Figure N° 04 : Connaissance du terme carte bancaire 75

Figure N° 05 : le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment..... 76

Figure N°07 : L'année de possession d'une carte interbancaire 78

Figure N°08 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas avoir la CIB 79

Figure N°09 : Mode de connaissance de la carte CIB 80

Figure N°10 : Les couts de facturation de la carte CIB 81

Figure N° 11 : type de carte interbancaire CIB 82

Figure N°12 : l'utilisation de la carte CIB 83

Figure N° 13 : l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs 84

Figure N°14 : La fréquence de la carte interbancaire CIB 85

Figure N°15 : Types automates les plus utilisées par les porteurs de carte..... 86

Figure N°16 : Appréciation de la qualité des services liés à la CIB 88

Figure N°17 : Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de tizi-ouzou 89

Figure N°18 : Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte CIB..... 90

Figure N°19 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une l'agence bancaire 92

Figure N°20 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB..... 93

Liste des tableaux

Tableaux N°1 : La différence entre l'internet, l'extranet et l'intranet 12

Tableau N°2 : Les agrégats monétaires 32

Tableau N°3 : les actionnaires de la SATIM 49

Tableau N°4 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge 71

Le tableau N°5 : la profession des personnes interrogées par catégorie socioprofessionnelle 72

Tableau N° 6 : le niveau de salaire des personnes interrogées 73

Tableau N°7: connaissance du terme carte bancaire 74

Tableau N°8: le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment 75

Tableau N°9: détenteur de la carte interbancaire CIB 77

Tableau N°10 : l'année de possession d'une carte interbancaire CIB 78

Le tableau N°11 : les raisons qui pousse les personnes interrogées à ne pas avoir la carte interbancaire CIB 79

Tableau N°12 : Mode de connaissance de la carte CIB 79

Tableau N°13 : les couts de facturation de la carte CIB 81

Tableau N°14 : type de carte interbancaire CIB 82

Tableau N°15: utilisation de la carte CIB 83

Tableau N°16 : l'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs 83

Tableau N°17: la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB 85

Tableau N°18 : types automates les plus utilisées par les porteurs de cartes 86

Tableau N°19 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB 87

Tableau N°20 Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou 89

Tableau N°21 Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte interbancaire 90

Tableau N°22 : appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire..... 91

Tableau N°23 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB..... 92

tableaux des abréviations

ATCI	Système de Télé-compensation de Paiement de Masse
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BCE	Banque Central Européenne
BDL	Banque de Développent Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNP	Banque Nationale de Paris
CE	Carte Épargne
CIP	Centre de Pré-compensation Interbancaire
CIB	Carte Interbancaire
CMI	centre monétique interbancaire
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
C PA	Crédit Populaire d'Algérie
DAB	Distributeur Automatique de Billet
DIP	directions des instruments de paiement
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
EDE	Échange de Données Informatique
EMV	European MasterCard, Visa
ERP	Entreprise Ressource Planning
GAB	Guichet Automatique de Billet

GED	Gestion Électronique de Document
GDG	Gestionnaire de DAB et GAB
IFB	Institution Financière Bancaire
IFNB	Institution Financière Non Bancaire
LEL	Livret Épargne Logement
LEP	Livret Épargne Populaire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement
PIB	Produit Intérieure Brut
PIN	Personnel Identification Number
PME	Porte Monnaie Électronique
PMV	Porte Monnaie Virtuel
RMI	Réseau Monétique Interbancaire
RTGS	Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel de Gros Montants et de Paiement Urgent
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique
SPA	Société Par Action
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TES	Transaction Électronique Sécurisé
TIC	Technologie d'Information et de Communication
TPE	Terminal de Paiement Electronique
TPV	Terminal Point de Vente

Introduction générale

Introduction générale

Les technologies d'information et de communication jouent un rôle de plus en plus croissant dans plusieurs secteurs que se soit celui de l'économie ou encore du secteur financier. Cet impact a donné lieu à la croissance économique et aussi a la mutation du monde bancaire.

En effet, l'évolution des technologies d'information et de la communication dans le secteur bancaire a permet d'augmenter la productivité, de renforcer les relations banque – clients, de faire face à la concurrence et aussi à la circulation de la monnaie.

La monnaie a pris des formes diverses. De la Préhistoire à nos jours, les agents économiques ont progressivement perfectionné les formes et les fonctions de la monnaie. Au début, il y avait le troc, c'est-à-dire l'échange des marchandises contre des marchandises. Le développement des échanges a rendu ce système trop coûteux et c'est ainsi que les sociétés vont opter pour un étalon commun de référence. Cet étalon sera utilisé par tous les acteurs économiques dans leurs échanges et sera qualifié de « monnaie ». Cette « monnaie » va éliminer les contraintes rencontrées dans le troc, passant d'un stade de « monnaie marchande » comme le sel, le coquillage, la fourrure, la perle, …etc. à un stade de « monnaie métallique » comme l'emploi de métaux précieux (l'argent et l'or). Subséquemment, la monnaie métallique se voit de plus en plus remplacée par «la monnaie manuelle » qui comprend la monnaie divisionnaire et les billets de banque. La monnaie n'est pas restée à ce stade. En effet, « la monnaie scripturale » représente de nos jours une part très importante des moyens de règlement tels que le cheque, le virement, le prélèvement automatique, le titre interbancaire de paiement, les cartes bancaires, et la monnaie électronique.

Le développement économique qui s'est accéléré ces dernières années, n'a pas laissé à l'écart le secteur bancaire. En effet, ce dernier devient de plus en plus performant suite à la mise en place de nouveaux instruments de paiement. Il s'agit plus particulièrement des règlements électroniques (cartes de paiements, de crédit et de retrait,…etc.) On parle alors de la monnaie électronique dite « monétique ».

Dans un environnement de plus en plus compétitif, l'usage de la monétique est devenu une nécessité de l'activité des banques, elle rentre à présent dans le cadre de la stratégie bancaire, qui a pour principal objectif de rentabiliser les institutions financières. Dans ce sens, les banques algériennes ont décidé de mettre en place un projet monétique national, en

optant pour la mise en commun de leurs moyens pour créer la société d'automatisation SATIM, dont la principale mission est d'accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques. Le lancement du projet monétique pour la SATIM a entrainé le lancement du premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie qui permet aux banques d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de billets sur DAB et le service de paiement électronique.

La Banque d'Algérie, quant à elle, a mis en place « le système de règlements brut en temps réel de gros montants de paiement urgent » (RTGS), afin d'assurer le transfert de fonds d'une façon efficace, sûre et rapide.

1. La problématique :

La nécessité d'améliorer le secteur bancaire, notamment les services et les opérations, a poussé les banques à l'introduction des nouvelles technologies d'information et de communication. Et ce pour atteindre des objectifs en termes. De méthodes de gestion qualitatives et efficaces, De pratiques concurrentielles et du marketing bancaire, De satisfaction et de fidélisation clientèle.

Ainsi, la question centrale à laquelle nous allons tenter de répondre consiste à savoir : « **est-ce que la monnaie électronique est une substitution à la monnaie traditionnelle ? ».**

Cette question principale soulève des interrogations secondaires :

-Comment la monnaie électronique est apparue ?

- Est-ce que l'utilisation de la monnaie électronique est au détriment de la monnaie traditionnelle ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : L'avènement des TIC dans le secteur bancaire a impacté les moyens de paiement.

Hypothèse 2 : Il y'a une coexistence entre la monnaie électronique et la monnaie traditionnelle.

2. Objet de l'étude :

La présente recherche a pour objectif de faire une étude sur la forme de la monnaie utilisée par les clients de la CNEP-Banque ainsi que la situation de la monétique dans cette dernière.

De ce fait, nous allons tenter d'appuyer ou de réfuter les deux hypothèses que nous avons préalablement établies.

3. La méthodologie de recherche

Dans le but de répondre à notre problématique de recherche et pour confirmer nos hypothèse ou les dénier nous avons utilisé une méthode descriptive sous forme d'enquête afin d'étudier l'automatisation du secteur bancaire en Algérie.

4. Présentation du plan de rédaction :

Afin d'aborder le thème choisi, nous avons réalisé un plan composé de trois chapitres. Les deux premières sont d'ordres théoriques, tandis que le troisième constitue une étude empirique.

Dans le premier chapitre, nous avons étudié tout d'abord la diffusion des TIC dans l'économie, avant de s'intéresser ensuite à l'intégration et l'impact de ces technologies sur l'activité bancaire.

Dans le deuxième chapitre intitulé « la dématérialisation de la monnaie », nous apportant initialement un éclairage sur le concept de la « monnaie », ses fonctions, ses formes, ainsi que les agrégats de la masse monétaire et l'apparition de la monnaie électronique et ses systèmes de paiement.

Enfin, le troisième chapitre porte sur « l'automatisation du secteur bancaire en Algérie ». Il consiste à une étude empirique, où nous allons en premier lieu donner des généralités sur la monétique en Algérie. Par la suite, nous nous intéressons à la présentation générale de l'organisme d'accueil qui est la direction régionale de la CNEP Banque. Enfin nous allons répondre à la problématique à travers un questionnaire destiné à un échantillon de la CNEP-Banque, ainsi qu'un guide d'entretien destiné au responsable chargée de la monétique de l'agence CNEP Banque.

Chapitre I

L’Avènement des TIC dans le secteur bancaire

Introduction

Les Technologies de l'Information et de la Communication(TIC) sont partout. Elles ont imprégné la vie quotidienne des individus, développé la manière de se comporter, cherché, communiqué et même la façon de consommer.

La place des TIC dans l'économie devient aujourd'hui l'objet d'études ou d'analyses fondamentales et variées. On peut désormais avoir une certaine régression ou bien un ralentissement relativement au développement de ce phénomène qui n'est plus « nouveau».

Par TIC, nous admettons la technologie qui s'intéresse à l'internet, l'extranet, aussi bien les outils d'aide à la décision, les bases de données et les outils de gestion de ces bases, ainsi les outils de communication internes et externes. Bien sûr, on trouve tous ces outils dans le secteur bancaire dont le but est de stocker et traiter l'information.

Dans ce chapitre, qui comporte deux sections, nous présentons dans la première section des généralités sur les TIC, ainsi que leurs caractéristiques et les typologies qui existent. Nous donnons aussi leurs impactes sur l'économie. La deuxième section est consacrée aux raisons d'introduction des TIC dans le secteur bancaire et leur impact sur les activités bancaires.

Section 1 : la diffusion des TIC dans l'économie

Les TIC apparaissent séparément dans les secteurs et branches d'activités, notamment dans le secteur économique, elles regroupent donc celles des activités qui produisent des biens et services permettant la numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des instructions utilisées ou fournies en instructions numériques, plus facilement manipulables, restituables, stockables et permettent alors une communication rapide.

1. Définition des TIC

Les TIC sont un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger des informations, plus spécifiquement des données numérisées. D'autres définitions comme celle d'HERBERT SIMON : (prix Nobel des sciences économiques

1998) et qui paraît la plus acceptée, est basée sur les caractéristiques des TIC. Selon cet auteur ces technologies aident à rendre :"Toute information accessible aux hommes, sous forme verbale ou symbolique, existera également sous forme lisible par ordinateur; les livres et mémoires seront stockés dans les mémoires électroniques..." »[1]

2. Les caractéristiques des TIC :

Les principales caractéristiques des technologies de l'information et de la communication peuvent se résumer comme suit :

- **Plus récentes** : les TIC nous apportes des moyens nouveaux en plus de ceux que nous avions déjà, de nouveaux moyens de communiquer, de s'exprimer, de créer, de travailler, d'apprendre. Ce phénomène se perpétue à une vitesse ascendante.
- **Plus vite :** ce que l'on pouvait faire avant sans les TIC, on peut le faire dorénavant beaucoup plus rapidement avec des TIC.
- **Plus petit :** la miniaturisation est une caractéristique importante des TIC. Cela se manifeste au niveau des appareils et des supports d'information.
- **Plus abordable :** le cout de l'acquisition et de l'utilisation des TIC est constamment en baisse pour un niveau d'utilisation donné, ce qui les rend accessibles à une partie toujours croissante de la population donnant ainsi à chacun des moyens puissants.

[1] Http:// Définition des TIC-Les technologie de l'information et de COMMUNICATION/de acute finition-destic. html. mardi, consulter le 15 /10/2019 a 12h30.

- **Plus puissant, plus grand :** les possibilités des outils TIC (appareils et logiciels) sont en perpétuelle évolution, permettant un maximum d'effets.
- **La multicanalité :** Les TIC utilisent trois canaux à savoir le canal textuel, le canal image et le canal son.

- **Le canal textuel :** il donne des informations concernant l'utilisation du cédérom ou du site.
- **Le canal image :** qu'elle soit fixe, animée, de synthèse ou icone.
- **Le canal sonore :** musiques, chansons, paroles (dialogues, monologues, instructions concernant l'utilisation du cédérom ou du site)[1].

Comme d'autres caractéristiques des TIC, on peut citer :

- La capacité d'améliorer la qualité des produits, des procédés et des services, ainsi que la possibilité de surveillance et de contrôle en ligne ;

- La capacité de raccorder des réseaux de fournisseurs de composants et de matériels à des entreprises de services ;

- La transformation de l'économie à l'échelle mondiale ;
- L'organisation du travail ;
- La rapidité constante des progrès techniques dans les industries liées à l'électronique et la rapidité de l'échange des informations, que ce soit à l'intérieur de l'entreprise ou entre les entreprises grâce à internet[2].

3. Les typologies des TIC :

Les TIC les plus utilisées dans l'entreprise sont, actuellement, l'internet, l'intranet, le site web, l'extranet, le courrier électronique, le Workflow, le Groupware et le Data Warehouse ; sachant que le recours à ces technologies permet d'optimiser l'utilisation de l'information à des fins de contrôle, d'organisation et de prise de décision. De même qu'il

[1] https://wikimemoires.net/2011/02/types-tic-historique-tic-caracteristiques-des-tic/, consulté le 25/10/2019 a 15h00.
[2] Abdelkader RACHDI, « l'impact des TIC sur les entreprises », Mémoire de Magister, Université Saida, 2006, p21.Saida, disponible sur le lien :
http://www.memoireonline.com/01/10/3125/m_Limpact-des-TIC-sur-lentreprise 3.html

convient de citer la Gestion Électronique des Documents (GED) et l'Échange des Données Informatisées (EDI), ainsi que les autres techniques comme l'Entreprise Planning (ERP).[1]

3 .1 la Communication dans les TIC

3.1.1 Le courrier électronique

Le courrier électronique est l'instrument le plus répandu dans l'internet des entreprises puis pour l'individu. Il permet d'acheminer des notes courriers entre personnes éloignées **;** il permet d'échanger des documents de toutes natures (textes, images…).

3.1.2 L'internet

« L'internet est un instrument d'information comprenant différentes applications, c'est à la fois une source de documents, de base de données et de catalogues de bibliothèque». [2]

L'internet est aussi un outil d'aiguillage vers l'information[3], il est donc à la fois un canal d'information simplifiant ainsi les interactions sociales, un lieu de communication qui peut avoir la forme d'envoi ou de réception de fichiers et un circuit de distribution sur des messageries instantanées.

L'internet marque une étape particulière dans l'évolution des prestations de banque à distance. En effet, c'est avec Internet que sont apparues les banques à réseau sans guichet. Cela incite les banques traditionnelles à étudier les avantages d'Internet notamment afin de renforcer leur compétitivité face à ces spécialistes de la banque à distance.

3.1.3 L'intranet

La globalisation de l'économie, la vitesse de la concurrence entre les entreprises exigent des cellules qui assurent une activité de plus en plus performante. La compétence de maitriser ces mouvements est un puissant levier qui pousse à l'adoption de la technologie intranet.

[1] Virginie Govaere, L'évolution du travail avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, Département homme de travail, Institut national de recherche et de sécurité, mai 2002, p6.
[2] Colombain, Jérôme, Internet, l'essentiel, Paris, (1996), P.63.
[3] D'Internet aux autoroutes de l'information (1996), La documentation française, Regards sur 1'actualité, no 217

L'intranet désigne des réseaux privés utilisant les technologies d'internet (lien de type hypertexte, moteurs de recherche, logiciels de navigation). Tout est partagé par les membres du groupe quelque soit le lieu où ils se trouvent.

C'est un réseau informatique interne qui permet un accès protégé et vérifiable aux informations, bases de données et ressources d'une entreprise, grâce aux technologies ouvertes de l'internet. Il permet de relier entre les systèmes d'information interne de l'entreprise en utilisant les protocoles (TCP/ IP)*.

3.1.4 L'extranet

Un Extranet est un Internet particulier qui relie une entité administrative à ses partenaires. On parle également d'Extranet lorsqu'on relie deux Intranets.

L'appartenance à un Extranet n'implique pas la mise en commun de toutes les informations mais simplement un accès maîtrisé à certaines informations communes[1].

Il peut être vu comme l'élargissement d'intranet et constitue un réseau privé limité permettant à l'entreprise d'échanger et de partager, de manière sécurisée, des informations avec les partenaires de son choix (clients, fournisseurs, distributeurs, partenaires…).

3.1.5 Réalité virtuelle

Elle recouvre les technologies permettant de créer une représentation de la réalité sur la base d'une maîtrise informatique des données[2]. Cette technologie permet une simulation interactive et en temps réel de la réalité.[3]

3.2 Gestion des données

3.2.1 EDI (Échange de Données Informatiques)

C'est le passage d'un échange physique de documents commerciaux à un échange électronique. Le but est d'échanger d'une manière automatique entre les ordinateurs d'une entreprise, donc à une dématérialisation des documents.

---

* c'est un Protocole utilisé sur le réseau Internet pour transmettre des données entre deux machines. Protocole de transport, TCP (transmission control protocole) prend à sa charge l'ouverture et le contrôle de la liaison entre deux ordinateurs. Protocole d'adressage, IP (internet protocole) assure le routage des paquets de données. A voir comme un langage universel permettant à deux machines de communiquer entre elles peu importe leur système d'exploitation.

[1] GREMAIN, MICHEL, Intranet, gestion de poche, Economica, Paris, (1998), P.112
[2] Virginie govaere. , *op. cit.*, p.12
[3] WWW.futura-sciences.com. Consulter le 03/11/2019 a 14h.

3.2.2 La GED (Gestion électronique de documents)

La GED (Gestion Électronique de Document), est une méthode permettant de dématérialiser, classer, gérer et stocker des documents dans le cadre normal des activités de l'entreprise, en les convertissant en images électroniques, à partir d'applications informatiques.

3.2.3 Le Data Warehouse ou « entrepôt de données »

C'est une application qui regroupe les données issues de différentes applications de production. Le DATA WAREHOUSE est une base de données utilisée pour la prise de décision dans l'entreprise par des statistiques et des rapports réalisés.

Le DATA WAREHOUSE se distingue en deux aspects : d'une part l'arrangement des données selon une base de connaissance et d'autre part, le manque de système automatique de traitement des connaissances.

3.2 Les logiciels

3 .2.1 Groupware

Une tendance dans le développement est survenue en informatique ; la volonté des acteurs économiques à minimiser les coûts matérialisés par les CSCW (Computer Suported Coopérative Work), le Groupware.

Ce dernier est un logiciel qui permet à des utilisateurs reliés par un réseau informatique de travailler ensemble la technologie du Groupware avec ses mécanismes fondamentaux d'outils de communication, de collaboration et de coordination.

Le Groupware regroupe l'ensemble des techniques informatiques et de télécommunications, qui contribuent à la réalisation d'un objectif commun à plusieurs acteurs, séparés ou réunis par le temps et l'espace, à l'aide de tout dispositif interactif faisant appel à l'informatique et aux télécoms.[1]

3.2.2 ERP (Entreprise Ressource Planning)

C'est un logiciel intégré dont le but est de traiter et de coordonner l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Il vise à unifier le système d'information d'une entreprise.

[1] WWW.futura-sciences.com. Consulter le 03/11/2019, a 19h15

L'ERP est une application qui prend du temps à percevoir et à s'installer mais il est parfaitement bénéficiaire à la rentabilité d'une entreprise.

Tableaux N°1 : La différence entre l'internet, l'extranet et l'intranet [1]

L'internet	L'extranet	L'intranet
• Accessible au public dans le monde entier • Est universelle • Tous les ordinateurs parlant le même langage (protocole)	• Réseau d'entreprise reliant des participants internes et externes • Accessible à partir de plusieurs endroits	• Réseau d'entreprise qui connecte des participants internes • Accessible d'un seul endroit

Source : http://dahchour.e-monsite.com/medias/files/ficheechangeselectroniques, consulté le 05/11/2019 à 11h**.**

4. La diffusion des TIC dans l'économie

L'impact économique des TIC dépend étroitement de l'ampleur de la diffusion des différentes technologies concernées au sein des économies de l'OCDE. Ceci est partiellement dû à la nature réticulaire des TIC : plus il y a de personnes et d'entreprises utilisatrices du réseau, plus nombreux sont ses effets bénéfiques. La diffusion des TIC varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre, car certains d'entre eux ont investi d'avantage ou plus tôt dans ces technologies[2].

Un second élément déterminant du point de vue de l'impact économique des TIC est la taille du secteur des TIC, c'est-à-dire du secteur producteur des biens et des services des TIC.

Le fait de disposer d'un secteur producteur de ces technologies peut avoir son importance, car leur production s'est distinguée par des progrès technologiques rapides et a rencontré une demande très soutenue. Ce secteur a donc connu une croissance très rapide et a contribué largement à la croissance économique, à l'emploi et aux exportations.

[1] http://dahchour.e-monsite.com/medias/files/ficheechangeselectroniques, consulté le 05/11/2019.

[2] Les TIC et la croissance économique, panorama des industries des entreprises et des pays L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), EDITION OCDE, France, Paris, 2003, p 78.

En outre, l'existence d'un secteur fort des TIC peut aider les entreprises désireuses d'utiliser ces technologies, car la proximité de producteurs des TIC peut comporter des avantages pour le développement d'applications des TIC. Elle peut aussi contribuer à faire naître les compétences que suppose un usage bénéfique des TIC.

Le troisième facteur déterminant l'impact des TIC dans les différents pays de l'OCDE est la distribution de ces technologies au sein de l'économie. Les ordinateurs sont en fait fortement concentrés dans le secteur des services, cela se manifeste par l'ensemble du stock matériel et logiciel de nature informatique.

Section2: l'introduction des TIC dans le secteur bancaire

Face à la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le secteur bancaire doit adopter de nouvelles mesures stratégiques pour se conformer à ce monde mouvant.

Durant les dernières décennies, un certains nombre d'innovations et de révolutions technologiques est intervenu dans le secteur bancaire, notamment en matière d'information, de services et de méthodes de commercialisation :

1. L'adaptation des nouvelles technologies par les banques :

L'émergence des TIC dans la relation bancaire n'est pas quelque chose de nouveau puisque d'autres moyens téléinformatiques (télématique bancaire) touchaient déjà le client comme coproducteur de la prestation bancaire (Rowe, 1994). Dans les secteurs de la banque et de la finance, de nombreux investissements ont cependant été consentis ces dernières années pour diversifier l'offre, faciliter l'accès aux services bancaires, multiplier les canaux de communication avec les clients, etc. sur des bases numériques et informatiques.

1 .1 La banque à distance :

L'internet marque une étape particulière dans l'évolution des prestations de banque à distance. En effet, c'est avec l'internet que sont apparues les banques à réseau sans guichet, qui ont incité les banques traditionnelles à étudier les avantages d'Internet notamment afin de renforcer leur compétitivité face aux spécialistes de banques à distance.

L'internet est accessible à une vaste clientèle, avec un coût d'équipement très abordable, une facilité d'utilisation, une multiplication des possibilités d'accès (téléphone, câble, web-phone), ainsi qu'une forte standardisation des technologies de l'internet, offrant un cadre d'utilisation international[1].

1.2 La monnaie électronique :

La monétique est « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (cartes de paiement, de retrait, etc.) ».

Ou encore, « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une éléctronisation de transferts de fonds et l'information de la clientèle sur ses compte ».

Les cartes ne sont donc qu'une manifestation du processus monétique et ne lui sont associables que par leur lien, direct ou non, avec la monnaie scripturale.

Les utilisations des cartes peuvent être regroupées en trois niveaux distincts :

- L'identification;
- Le paiement ;
- Le crédit.

1.3 Les DAB/GAB

Un guichet automatique bancaire est un appareil électronique et électromécanique permettant aux clients d'effectuer différentes transactions bancaires en libre service. Différents modèles de GAB permettent de faire des retraits, acceptent des dépôts en liquide ou par chèque, ordonnent des transferts de fonds, impriment des mises à jour des carnets, augmentent le montant d'une carte d'appel téléphonique et même, vendent des timbres postaux.

Le GAB est une extension de DAB, qui est un GAB simplifié ne permettant que les retraits. Le GAB permet l'identification sécurisée des porteurs de cartes grâce au numéro d'identification personnel (NIP)[2].

[1] BERNARD Michel, « *Banque et nouvelles technologies* », Edition Horizons bancaire, numéro 316, février 2003, page 21.
[2] Https://Fr.Wikipedia.org/wiki/ guichet -automatique-bancaire. Consulté le 09/11/2019 a 14h.

Tous les GAB sont connectés à un GDG (Gestionnaire de DAB/GAB) .Ce GDG est lui-même connecté au réseau interbancaire, ce qui facilite le retrait et d'autres opérations n'appartenant pas à la banque où le client possède un compte.

1.4 Les TPE

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte .C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran, et d'un logiciel avec mémoire .Il offre divers services à savoir :

- la vérification électronique des cartes ;

- le contrôle des cartes en opposition ;

- l'obtention automatique des autorisations ;

- la télétransmission des transactions réalisées*.

1.5 L'e banking :

Les banques ont toujours été à la pointe de la technologie pour améliorer la mobilisation de leurs produits et services. Elles ont au fil du temps utilisé l'électronique et réseaux de télécommunication pour offrir une large gamme de produits à valeur ajoutée. L'E-Banking offre d'énormes avantages aux consommateurs en termes de la facilité et de coût des transactions.

Plusieurs définitions sont données par différents analystes mais toutes reposant sur l'application des transactions à partir des supports électroniques différents.

Stamoulis (1994) définit la banque électronique ou e-banking comme un canal de distribution et de livraison des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuse.

Selon Diniz (1994) : e-banking est un service fourni par plusieurs banques, il permet aux clients de mener des transactions bancaires à travers l'internet en utilisant un PC mobile, etc.

* A revoir d'une manière détaillée dans le 2éme chapitre.

Le client pourra :

- Avoir accès aux comptes tous les jours, même le week-end ;
- Voir les bilans directement, et savoir la position des chèques, des cartes de crédit et des comptes de placement sur le marché monétaire ;
- Transférer des comptes.
- Télécharger des informations directement à travers les relevés, les rapports et aussi par courrier électronique;
- Recevoir et payer les factures en ligne ;
- Avoir un accès à la base de données des banques ;
- Avoir des conseils boursiers et des comparaisons des services bancaires ;
- Visualiser l'image scannée des chèques en caisse[1].

2. Les raisons d'introductions des TIC par les banques :

2.1 La recherche de meilleures méthodes de gestion :

Avec une demande d'une production de services sur mesure liée à l'informatisation des moyens d'accès à ces services avec l'apparition des GAB/DAB et la banque sur internet, les banques cherchent à augmenter les investissements dans les nouvelles technologies afin d'améliorer leur efficacité et leur productivité.

2.2 Faire face à la concurrence :

Les banques ont connu de profondes mutations ces vingt dernières années, se traduisant notamment par un renforcement important de l'intensité concurrentielle. Dans ce contexte plus difficile, ils doivent trouver des solutions pour rester compétitives

Les nouvelles technologies ont désormais adopté et développé de manière à contrecarrer et faire face à la concurrence. En effet, c'est un moyen qui procure à la banque un avantage concurrentiel, lui permettant non seulement d'augmenter sa part de marché, mais aussi d'en conquérir d'autres (LAMOULINE ,1998) tout en essayant de préserver et de fidéliser ses clients potentiels[2].

[1] LAZREG Mohamed, « *Développement de la Monétique en Algérie* », Mémoire pour l'obtention d'un diplôme de Doctorat, Option Gestion, Université ABOU BAKR BELKAID TLEMCEN, 2014, p. 28.
[2] BELABDI Mohamed, « *Détermination du profit des utilisateurs d'internet-banking* au Québec », Mémoire présenté comme exigence pour l'obtention d'une Maitrise en Administration « MBA recherche », (2010), page 15.

2 .3 L'amélioration des relations avec la clientèle

L'activité bancaire a connu une mutation importante en matière de canaux de commercialisation des produits et services. De nouveaux canaux de contact ont été développés afin de créer une sorte de rapprochement entre le client et la banque ; ce qui a, pour conséquence, participé au renforcement du principe de la fidélité entre le client et son institution.

Le client est supposé être pleinement satisfait de ce progrès car cela répond à son souci de disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. D'autant plus que souvent les horaires d'ouverture des agences bancaires ne correspondaient pas à ses propres horaires, c'est pour cette raison qu'il lui était rarement possible de se rendre personnellement à sa banque.

3. L'impact des TIC sur l'activité des banques :

3.1 L'impact de la technologie sur la fonction de la production :

3 .1.1 Diminution des coûts de production :

Pour diminuer leur coût de production, les banques recouvrent davantage à la mutualisation. Cette dernière leur permet de mutualiser les investissements et réaliser les économies d'échelle en répartissant les coûts fixes sur des volumes plus importants.

3.1.2 Industrialisation de l'ensemble des processus :

Le deuxième objectif suivi par les banques est de parvenir à une automatisation puis à une industrialisation de l'ensemble de leurs processus, les banques doivent élargir leur cible de clientèle demandant d'avoir une vision globale, unique et immédiate de chaque client

3.1.3 Passage d'une gestion traditionnelle de stock à une gestion de flux :

En interne, les TIC modifient les traitements bancaires en permettant le passage d'une gestion traditionnelle de stock à une gestion de flux, c'est-à-dire le suivi et le contrôle des échanges, avec un double mouvement : une intégration des opérations de bout en bout et leur traitement continu.

3.2 L'impact de la technologie sur la fonction de distribution :

Internet et les réseaux électroniques sont un nouveau canal de distribution. C'est un nouvel outil d'achat en commerce interentreprises qui a un impact important dans le mode de

relations entre clients et fournisseurs : collaboration en ligne, intégration de la chaine d'approvisionnement, automatisation des procédures d'achat, négociations en ligne etc. La distribution multi canal est une problématique majeure, souvent difficile à traiter, pour un très grand nombre d'entreprise aujourd'hui.

3.3 L'impact de la technologie sur le coût des moyens de paiement :

Le coût unitaire moyen des principaux moyens de paiement comporte deux composantes : un coût direct recouvrant une composante technique (frais de fabrication, traitement administratif ou technique, charge de personnel d'exécution, etc.) et une composante financière (englobant le coût d'immobilisation des espèces, de fraudes et d'incidents de paiement)[1].

3.4 L'impact de la technologie sur l'efficacité des produits :

Concernant l'efficacité des produits, les banques avaient investi dans le domaine des innovations technologiques afin d'offrir une variété de produits et de services. La technologie a permis aux banques d'étendre la prestation des services par le biais de nouveaux canaux tels que les guichets automatiques, les services bancaire sur internet, les services de distributeurs automatiques de billets sont les plus populaires des canaux de prestation de services dans les banques. A travers les distributeurs automatiques de billets, les banques ont été en mesure d'offrir divers services comme le transfert électronique de fonds entre les comptes, le paiement de factures, les demandes de solde et les demandes de prêt. L'innovation technologique a aussi permet aux banques d'augmenter leur offre de produits, améliorant ainsi la performance opérationnelle[2].

3.5 L'impact des nouvelles technologies sur le marketing :

La technologie a profondément changé la pratique du marketing, un de ces profonds changements est le développement de l'impact des informations technologiques, suite au développement de l'importance des services et des relations dans le monde économique

Des concepts comme : marketing des services, personnalisation et marketing relationnel sont devenus s'ajouter à la littérature, offrant au ménagers et aux chercheurs

[1] RAJHI Mohamed Tahar et BEN ROMDHANE Syrine, « *L'impact de la technologie sur les activités bancaires Tunisiennes* », La Revue de financier, p.p. 5-7.
[2] http://fr.slideshare.net/MBA-ESG/L'impact des-nouvelles-technologies de l'information et du numérique sur l'évolution des banques. Consulté le 15/11/2019 a 11h.

l'occasion de faire usage de nouveaux outils pour collecter et analyser les données du marché, facilitées par des ordinateurs et des logiciels de plus en plus rapide et performants.

3.6 L'impact sur la relation Banque/ Client :

Les nouvelles technologies permettant aux clients d'être plus exigeants. Ils demandent par exemple disponibilité et réactivité de la part des collaborateurs, innovation et personnalisation des produits et services, pertinence des conseils, exhaustivité des informations.

Les clients veulent à la fois gagner du temps pour les actes à faible valeur ajouté (cas des opérations de guichet) et bénéficier de conseils personnalisés dans le domaine financier.

Les clients sont beaucoup mieux informés grâce aux TIC, internet est un moyen simple et efficace pour comparer les prix ; de plus, certains client se réunissent sur le web pour tenter de dicter leurs conditions.

Pour le client, la multiplication des canaux d'accès présente de nombreux avantages en termes d'accès à l'information : rapidité, facilité, amélioration de la pertinence par un accès à la demande et des propositions individualisées. La perception des problèmes liés à la sécurité et aux possibilités d'usurpation de ces nouvelles technologies pour effectuer des prestations à distance n'a cessé de se développer ainsi que l'illustre la croissance de l'utilisation des automates bancaires au cours de la précédente décennie.

De manière moins apparente, la banque, via ces différents canaux, collecte sur chaque client une des informations qui sont susceptibles d'être stockées par le système d'information.

De plus, les nouvelles technologies accroissent la compétitivité des produits financiers et la généralisation des réseaux favorise le développement financier. De ce fait, grâce aux nouvelles technologies de communication, les banques sont aujourd'hui capables de fournir un service 24 heurs sur 24 et 7 jour sur 7.

En outre, l'application des technologies d'information avancées à impact décisif sur la réduction des coûts d'exploitation (frais administratifs, frais du personnel, frais de publicité, etc.) et par conséquent, l'optimisation de la rentabilité des banques.

Conclusion

En fin de compte, l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication, avec l'internet, l'intranet …etc. et le numérique ont créé de nouveaux moyens disposés au niveau des banques et facilite alors la communication des banques avec les clients et même rester compétitives face à une concurrence.

Grâce aux nouvelles technologies de communication, les banques sont aujourd'hui capables de fournir un service 24 heurs sur 24 et 7 jour sur 7, de réduire les coûts d'exploitation (frais administratifs, frais du personnel, frais de publicité, etc.) et par conséquent l'optimisation de la rentabilité des banques.

Chapitre II

La dématérialisation de la monnaie

Chapitre II : la dématérialisation de la monnaie

Introduction

Depuis toujours, les hommes ont trouvé un besoin à l'utilisation de la monnaie, qui c'est bien reflété à travers l'histoire, en passant du troc aux premières pièces de monnaie, des marchands du moyen âge aux grandes banques d'aujourd'hui.

Le besoin incessant d'informations en temps réel, le traitement d'immenses quantités de données …. Imposent une évolution en matière de communication et d'information. La technologie prend alors une évolution de plus en plus d'ampleur et enregistre des innovations relativement très impressionnantes.

Toutefois, les moyens de paiement ne sont pas ratés en marge de cet ébranlement technologique et culturel. La nécessité d'automatisation croissante des traitements, fait apparaitre une nouvelle forme de monnaie plus dématérialisé et sécurisée, d'où l'appellation de la monnaie électronique.

Dans le présent chapitre nous présenterons un aperçu sur les moyens de paiement traditionnel (section1). Le second point de ce chapitre sera consacré à l'univers de la monétique, ou nous essayerons de définir les différents concepts de la monétique (section2).

Section01 : origine et évolution de la monnaie

1. Définition de la monnaie

On ne peut jamais définir la monnaie d'une manière parfaite, il ya toujours des nuances au niveau de sa signification. Donc la définition de la monnaie n'est pas aisée quelque soit l'approche adoptée, elle doit être accompagnée par la description de ses fonctions qui découlent de ses propriétés[1].

Le mot monnaie vient du mot latin « moneta »qui est le participe passée féminin du verbe « moneo » qui veut dire avertir. La liaison semble purement historique, car le temple dans lequel les premières monnaies ont été frappé à Rome étaient dédie à la déesse Junon appelée moneta qui voulait dire avertisseuse.

Cette divinité latine est un personnage important, elle a des dons de voyances, qui ont poussée à emprunter son qualificatif « moneta »pour désigner cet instrument qui vient d'apparaitre sans avoir un nom, mais désormais va s'appeler la « monnaie ».

D'une manière courante : la monnaie peut être définie comme un moyen de paiement accepté par tous pour effectuer des règlements sur le marché des biens et services et pour régler définitivement des dettes.

2. Les fonctions de la monnaie

L'analyse de la monnaie remonte à Aristote qu'il y'a plus de 23 siècles avait justifié l'existence de la monnaie par les trois fonctions qu'elle remplit, ces dernières sont reprises traditionnellement dans les ouvrages portant sur la monnaie.

Cette démarche s'est ancrée dans la tradition, qui permet de distinguer de l'économie monétaire grâce aux raisons d'utilisations de la monnaie, elle constitue l'approche fonctionnelle de la monnaie.

Les fonctions de la monnaie se distinguent comme suit :

2.1 La monnaie est un intermédiaire des échanges (instrument de paiement) :

L'usage de la monnaie dans les transactions a mis fin aux inconvénients du troc, or pour que la monnaie remplisse efficacement cette fonction d'intermédiaire des échanges, il faut qu'elle soit accepter

[1]Sophie Brana Michel cazals, « la monnaie », dunod, paris, 2006, page 09.

par tous les usagers (vendeurs et acheteurs) et qu'ils aient la certitude de pouvoir l'utiliser à tous moment, pour régler ses propres achats ou ses propres dettes[1].

Le développement des transactions économiques a engendré donc la substitution à l'ancien échange (marchandise contre marchandise) un nouveau échange (Marchandise contre monnaie ou monnaie contre marchandise).

M……..M1 opération de troc

A ……M acte d'achat

M…….A acte de vente

En effet, par l'intervention de la monnaie de paiement le troc est remplacé par deux (02) opérations distinctes : vente contre de la monnaie du bien possédé et achat avec cette monnaie de ce l'on désir acquérir.

La monnaie est donc, un intermédiaire des échanges car elle est un moyen de règlement immédiat, la monnaie permet d'éteindre instantanément une dette : on dit quelle a un pouvoir libératoire immédiat.

2.2 La monnaie est une unité de compte (instrument de mesure de valeur) :

L'unité de compte est celle dans laquelle les prix sont fixés et les comptes sont tenus, une unité de compte permet de mesurer la valeur des biens mais aussi de comparer cette valeur avec celle des autres biens : c'est donc un moyen de faciliter l'échanges. En tant qu'unité de compte, la monnaie est le seul bien, sur un espace donné, qui permet d'exprimer la valeur de tous les autres.

La monnaie constitué une unité de compte indispensable au fonctionnement de l'économie afin de comparer entre les valeurs des différents biens et services. Cette fonction se réfère à ses qualités de maniabilités de divisibilité. Elle permet de fixer le prix des biens et le moment des revenus.

La valeur exprimée en monnaie peut varier parce que la valeur de la monnaie elle-même est sujette à des variations.

Remarque : il existe des monnaies de compte qui ne circulent pas dans les échanges et qui servent simplement de référence théorique telle que (DTS, EDU)

2.3 La monnaie est moyenne d'épargne (instrument de réserve de valeur) :

[1] Michel lelart, « le système monétaire international », la découverte, année 2017, page 83.

La monnaie constituée un instrument d'épargne ou de thésaurisation, permet à son détenteur de conserver un pouvoir d'achat .la monnaie dans ce cas constitué un lien privilégie entre le présent et le futur .autrement dit, la monnaie possédée aujourd'hui peut ne pas être totalement dépensée, car il y a une proportion en « attente ». Cette dernière permet aux agents économiques de différer leur décision d'investissement dans le temps.

Remarque : la monnaie ne répond pas correctement à sa fonction de réserve de pouvoir d'achat (réserve de valeur) que si sa valeur interne et sauvegardée, c'est-à-dire que si le niveau générale des pris demeure stable.

3 Les autres fonctions de la monnaie

3.1 La monnaie est un « langage »

- La monnaie est un langage parce qu'elle est une référence commune entre les individus **:** elle permet à une ensemble d'individus de partager les mêmes règles et la même unité de compte[1].

- Elle leur permet de communiquer : si un bien est cher, cela a une ou plusieurs significations :

- cela peut vouloir dire qu'il est précieux, recherché ou que sa demande est supérieure à son offre

- ou qu'il est rare, que son offre est insuffisante par rapport à sa demande.

- Cela signifie aussi que la monnaie permet d'établir un lien social entre les individus. Par exemple, l'euro est un symbole de l'identité européenne.

3.2 La monnaie peut aussi avoir une fonction politique

La monnaie a pu être créée dans certains pays pour pacifier les échanges, unifier le pays et pour assurer le pouvoir politique d'un dirigeant; comme en France où ce n'est que lorsque le Roi a le monopole de frappe de la monnaie, que les seigneurs se rallient à son pouvoir.

L'Euro a une fonction politique importante en Europe :

- c'est une phase de plus dans le processus d'unification de l'Europe : après la suppression des barrières douanières, la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des hommes, la monnaie commune apparait comme une étape supplémentaire dans le processus d'intégration économique.

[1] WWW.SES.NOAILLES.FR partie II chapitre I, formes et fonction de la monnaie, consulté à 21 :58h le 20/01/2020

- c'est la disparition d'un des grands symboles de la souveraineté nationale**,** qui montre la volonté de créer une supra-nation

- Ce symbole a aussi une force au niveau international : l'euro est une monnaie internationale rivale du dollar

De plus, le passage à la monnaie unique a eu des avantages économiques non négligeables : suppression des risques de variation des taux de change, suppression des frais de change, équivalent monétaire commun facilitant les comparaisons de prix,…

4 L'évolution de la monnaie

4.1 Le troc :

Le mot troc vient de verbe troquer, on dit troquer une chose contre une autre c'est-à-dire l'échanger pour une autre chose (ex : troquer la vielle casquette contre un chapeau. le troc est une forme d'échange selon laquelle on échange directement des denrées et des marchandises correspondant à des matières premières ou à des objets de grande nécessité[1].

Le troc prévalu dans les sociétés primitives ; suppose la rencontre des coéchangistes possédant des objets de qualité et de quantité bien déterminés, correspondant à leur besoins réciproques à un moment donné.

Les biens cédés et obtenu bilatéralement doivent représenter la contre partie exacte des uns et des autres. Donc un rapport d'échange va s'établir : ex, si une mesure des olives s'échange contre une mesure de blé le rapport est de 1/1 entre ces deux marchandises, ce rapport ne concerne que les marchandises en questions.

- **Les inconvénients du troc :**

Les principaux inconvénients du troc les suivants[2] :

a. La nécessité de la coïncidence de besoins réciproques des échangistes concertant la nature, la quantité des marchandises et le moment de l'échange.

b. L'expression de la valeur des biens et services requiert une multitude de rapport de valeurs. Il n'existe pas d'unité de compte permettant d'évaluer de manière directe les prix des différents biens selon une mesure connue.

[1]André chaineau, « qu'est –ce que la monnaie », economica, 2006, page 6.
[2]PHillipe Narassiguin, monnaie ,2004 page 13.

c. La dissociation temporelle entre la l'acquisition et la cession des marchandises s'avère impossible (ils se font au même moment). M……M1 (on cède la marchandise M et on obtient la marchandise M1 au même moment).

d. L'indivisibilité des certains biens (les animaux).

e. Certains biens sont périssables, on ne peut pas les réservés (Ex : le poisson)

4.2 La monnaie marchandise (primitive ou intermédiaire)

Le système Basé sur le troc a découragé les échanges et la division de travaille qu'ils supposent.de même qu'il a bloqué de développement économique. en effet une nouvelle forme d'échange est apparu a savoir : la monnaie marchandise .les biens qui ont été utilisé comme intermédiaire d'échange sont varies : coquillage, thé, sel…etc.

A cette étape de développement monétaire, la monnaie ne joue qu'un rôle marginale par ce que d'une part, l'échange occupe une place modeste (l'unité presque exclusivement aux relations entre communautés) et d'autre part, l'activité économique occupe une place secondaire dans l'ensemble des activités.

4.3 La monnaie métallique

Dés que les échanges économiques ont commencé à se développer avec une extension de la division du travail, et l'apparition de relations internationales régulières, l'apparition d'un nouvel instrument de paiement devient plus qu'indispensable[1].

Au départ, il s'agit des métaux archaïques (cuivre, bronze, fer, etc.) caractérisés par leurs abondance et leurs poids lourd. Ce qui a provoqué par la suite leurs substitutions par les métaux précieux à savoir l'or et l'argent, ces derniers ont joué un rôle primordial dans les échanges du fait de leur éclat, leur couleurs, leur densité, leur aspect et surtout de leur rareté. Ils se travaillent facilement et peuvent être « frappé » avec des marques assez fines et durables. Ils sont homogènes divisibles et constituables. Donc, ils constitué une monnaie par excellence.

A l'origine on pèse la monnaie métallique, c'est-à-dire, on ne la compte pas il ya que son poids qui est apprécie. Elle se présente sous forme de lingots qui se sont divisé par la suite en différentes pièces pour données naissance a la monnaie divisionnaire. Néanmoinsà cause de problème de fraude (mélange des métaux archaïques avec les métaux précieux), une frappe sur chaque pièce de monnaie divisionnaire s'est imposé d'elle-même. Ce qui engendré l'apparition d'une monnaie dite « frappé ». La frappe de la monnaie a constitué, dans chaque société le monopole du pouvoir public (l'Eta).

[1]Dominique plihon, « la monnaie et ces mécanismes », la découverte, année 2013, pp 8,11.

4.4 La monnaie manuelle :

La monnaie manuelle circule par le transfert d'une vignette ou d'un jeton. Elle comporte deux formes à savoir :

4.4.1 Le billet de banque :

Le billet de banque est une « monnaie fiduciaire », c'est-à-dire une monnaie basée sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets est la banque centrale.

Un billet ne devient officiellement de la monnaie lorsqu'il soit « monétise », c'est-à-dire mis en circulation par la banque d'émission.

En principe la banque n'a pas de clientèle privée. Elle ne cède pas directement ses billets aux agents non financiers. Ses clients sont les banques et le trésor public, c'est par eux que sont satisfaits les besoins de billet de public.

La banque centrale est tenue de respecter certaines règles d'émission : elle consente au trésor des avances, réglementées par la loi, et elle vend aux banques sa monnaie contre des titres. Ces Operations sont couteuses pour les banques qui doivent payer un intérêt.

Cette banque cherche à assurer à tout moment un contrôle garantissant sa rareté et permettant le maintien de la confiance.

4.4.2 La monnaie divisionnaire :

La monnaie divisionnaire est constituée par les pièces de monnaie. Au départ ces derniers étaient des pièces métalliques en or ou en argent.

Dans ce cas leur valeur intrinsèque correspond a la quantité de métal qu'elles contiennent.

Actuellement les pièces métalliques ont une valeur faciale (nominale) sans rapport avec leur valeur marchande (commerciale).

Les pièces de monnaie divisionnaire sont. Elle aussi, des monnaies fiduciaires en raison de leur faible valeur intrinsèque.

La monnaie divisionnaire est généralement émise par le trésor public en quantité, de plus en plus, faible car elle ne constitue qu'une monnaie d'appoint servant dans les petites transactions.

4.5 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est la monnaie de banque, on l'appelle ainsi la forme de la monnaie consistant en une écriture dans les livres d'une banque sous la forme de l'ouverture d'un compte à un client donnant naissance à un dépôt qui est une reconnaissance de dette de la banque envers son titulaire et qui circule, sert à payer ses créanciers, et transférer sur le compte d'un autre agent par l'intermédiaire d'instruments tels que les chèques, les ordres de virements et les cartes bancaires .

Elle représente de nos jours, une part très importante des moyens de règlement qui sont :

4.5.1 Le chèque [1]

Le chèque constitue un titre émis par une banque ou un autre organisme assimilé.

Le chèque extrait, généralement d'un carnet à souche délivré par le banquier, permet à une personne de retirer de l'argent.

Il est aussi un ordre adressé par une personne appelée tireur, a un établissement ou une banque nommée tirée, de payer une somme déterminée a une tierce personne appelée bénéficiaire ou porteur.

Le chèque permet donc au titulaire du compte :

- Le retrait de fonds
- Le règlement des paiements

4.5.2 L'ordre de virement

Le virement est un moyen très simple permettant au titulaire du compte de donner ordre à sa banque de prélever une somme de son compte et de la faire porter au compte du bénéficière.

Le virement et le chèque sont rédigés sur papier mais sont traités par l'informatique.

4.5.3 Le prélèvement automatique

Ils permettent d'effectuer certains règlements (eau, électricité, gaz, téléphone, etc.).Le détenteur d'un compte de dépôt peut donner ordre à sa banque de payer les quittances que lui présentera l'organisme concerné (Epeto, sonelgaz,etc.) l'opération va se réaliser suivant une formule spéciale d'une manière continue.

4.5.4 Le titre interbancaire de paiement

[1] Sophie brana , Michel cazals op cit page 13.

Le titre interbancaire de paiement signifie que le débiteur donne son accord pour le paiement de chaque opération, mais le titre fait ultérieurement l'objet d'un traitement informatique.

4.5.5 Les cartes bancaires

La carte bancaire est un instrument le plus dématérialisé. Lors de paiement, les coordonnées bancaires du payeur sont saisies par lecture d'une piste magnétique de sa carte. Elles permettront de pouvoir automatiquement débiter son compte et créditer le bénéficiaire de façon immédiate ou différée selon le type de contrat qui lie la banque et le détenteur de la carte. Il existe des formes élaborées qui permettent des opérations encore plus rapides, plus sure et plus anonymes. Ainsi un code secret peut être joint à la carte qui est composée par le payeur rendent le débit immédiat. Les cartes à puce sont des cartes bancaire possèdent un ordinateur miniaturisé permettant de stocker des informations sur un compte bancaire et de débiter très rapidement. On parle également de la monnaie électronique.

4.5 .6 La monnaie électronique :

La monnaie électronique est un instrument très automatisé de la monnaie scripturale. Elle implique une information poussée, et la mise en place des systèmes de sécurité efficace.

Deux types de support sont à distinguer, a savoir*[1] :

- Les cartes prépayées ;
- La monnaie logicielle (monnaie virtuelle ou de réseau).

5. Les agrégats de la masse monétaire

5.1 Définition de la masse monétaire

La masse monétaire regroupe l'ensemble de la monnaie détenu par les ménages, les entreprises et les administrations dans un pays ou une zone monétaire. Il est nécessaire de mesurer la quantité de monnaie en circulation et de connaitre son évolution pour apprécier ses conséquences sur les variables réelles de l'économie (consommation, épargne, investissement) et prendre des décisions en matière de politique économique. En effet, plus les agents économiques disposent de monnaie, plus ils consomment.

La masse monétaire représente la quantité de monnaie qui circule dans l'économie à un moment donné. Celle-ci est mesurée grâce à des indicateurs statistiques (agrégats) qui sont fixés par la banque centrale européenne(BCE).

* Voir d'une manière détaillé dans la deuxième section

5.2 Les mesures de la monnaie

Les mesures de la monnaie reposent sur la constitution des agrégats qui tiennent une place importante tant pour la connaissance de comportement financier des agents économiques que pour la définition et la conduite de la masse monétaire.

5.2.1 Définition des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires sont des grandeurs statistiques mesurant la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Ils sont définis par les autorités monétaires[1].

En d'autre terme, un agrégat est une catégorie de monnaie et d'actif liquide représentant une mesure comptable de monnaie en circulation mise à la disposition des agents non financiers pour assurer l'ensemble de leurs transactions.

5.2.2 La construction des agrégats monétaire

Pour définir les agrégats monétaires, il convient de distinguer les actifs monétaires des actifs non monétaires. Cette d'élimination est rendue difficile par la multiplication des produits financiers liquides et rémunérés (quasi-monnaie)[2].

Les catégories d'actifs retenus sont déterminées en fonction de leur caractère monétaire ou de leur degré de monétariste (degré de liquidité). Cette mesure dépend de quatre critères fondamentaux :

• La transférabilité : la possibilité de transférer des fonds placés dans un actif en ayant recours à des instruments de paiement comme le chèque, virement…

• La convertibilité : la possibilité de convertir un actif financier en numéraire ou en compte à vue et à moindre cout.

• L'échéance : permet de distinguer entre les actifs par rapport à l'intervalle de temps entre la date de contrat et celui de remboursement avant laquelle il est difficile de convertir des fonds placés en dépôts.

• Le délai préavis : intervalle de temps entre le moment de la demande de conversion et la date à laquelle il est autorisé à convertir l'instrument en liquidité' sans encourir de pénalité.

Les agrégats sont classés par degré de liquidité. La liquidité est la propriété d'un actif financier à être facilement convertir en moyen de paiement sans cout et sans risque de perte de valeur.

[1] André chaineau op cit page 66.
[2] Sophie brana miche cazals op cit page 23.

L'économie retient donc les agrégats suivants[1] :

• **M0** (la base monétaire[2]): représente la monnaie fiduciaire émise par la banque centrale, elle comporte les éléments suivants : B0 (billets et pièces) + R (réserves des banques ordinaires placés au niveau de la banque centrale).

• L'agrégat **M1** (disponibilité monétaire) regroupe les billets et les pièces (B0) et les dépôts auprès des banques, CCP et le trésor public. Il a pour objet de mesurer les encaisses que les agents économiques détiennent pour régler leurs transactions

Donc : **M1** = monnaie fiduciaire + monnaie scripturale.

• L'agrégat **M2** (la masse monétaire) : contient M1 + la quasi-monnaie placées auprès des institutions financières et bancaires (IFB) : les comptes sur livret, les dépôts à terme et les bons de caisse.

• L'agrégat **M3** (liquidité de l'économie) : contient M2 + la quasi-monnaie placées auprès des institutions financières non bancaires (IFNB): dépôts auprès des caisses d'épargne, le bon de trésor.

Tableau N°2: Les agrégats monétaires

L'agrégat **M1**	-Monnaie fiduciaire et scripturale - Dépôts à vue
L'agrégat **M2**	-M1 - Quasi monnaie auprès des IFB
L'agrégat M3	-M2 -Quasi monnaie auprès des INFB

Source : Jezabel couppey –soubeyran, « monnaie banque finance », presse universitaire de France, année 2012 page 43.

5.2.3 L'intérêt des agrégats monétaires

Les agrégats monétaires permettent aux autorités monétaires de[3] :

- mesurer la masse monétaire afin de contrôler l'évolution et la croissance.

- guider la banque centrale en termes de la mise en œuvre de la politique monétaire de pays.

- administrer la masse monétaire.

[1]Jezabel couppey-soubeyran, « monnaie banque finance », presse universitaire de France, année 2012 page 56.
[2]La base monétaire : ou « monnaie de banque centrale », désigne la monnaie qui a été créée directement par la banque centrale.
[3] Marie Delaplace , « monnaie et financement de l'économie », dunod, paris, 2006,pp77-76.

- déterminer les opérations qui sont à l'origine de la création monétaire.

Section 02 : l'apparition de la monnaie électronique

Il semble que bientôt on utilise la monnaie électronique ou monétique. Le passage à cette nouvelle forme de monnaie constitue la troisième mutation en matière de mode de paiement. La forme de monnaie électronique correspond à l'ensemble des techniques informatiques, monétique et télématiques assurant le transfert de somme d'un compte vers un autre sans recourir à un support papier.

L'utilisation de plus en plus importante des cartes à puce et l'apparition des nouvelles technologies de l'information et la communication comme le minitel et l'internet autorise le développement de cette nouvelle forme de monnaie.

Alors que les monnaies fiduciaires et scripturales sont matérielles, la monnaie électronique est virtuelle car elle prend la forme d'un encours stocké dans le microprocesseur d'une carte ou dans le disque dur d'un ordinateur.

1. Définition de la monétique

La monétique désigne l'ensemble des traitements électroniques, informatiques et télématiques nécessaires à la gestion des transactions monétaires et de transferts de fond monétaires[1].

Dans un premier temps, la monétique a renforcé l'utilité de la monnaie scripturale et a permis la gestion dématérialisée des chèques et a rendu possible, grâce aux virements électroniques, la banque à distance. Elle est à l' origine de l'essor des cartes de paiement (carte bancaire de crédit et de débit).

Dans un second temps, la monétique a crée la monnaie électronique qui n'est plus rattachée à aucun compte de banque ou de commerçant. Elle existe par une information codée représentant une somme d'argent utilisé pour le règlement de sommes peu importantes[2].

La monétique fait partie du domaine des Transactions Electroniques Sécurisées (TES).

La monétique : « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (cartes de paiement, de retrait,…) » (Caisse d'Epargne Ecureuil), ou encore : « l'ensemble des technologies, procédés et équipement permettant une électronisation de transferts de fonds, de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses comptes » (G Mercier)

[1]ZOLLINGER Monique : « monétique et marketing », Edition vuibert, paris 1989.
[2]SOPHIE brana , MICHEL cazals op- cit page 16 .

2. **Les caractéristiques de la monétique**

- Les instruments de paiement monétique permettant de réduire les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de la carte ne signifie pas la perte des fonds puis qu'elle ne représente aucune valeur en elle-même ;
- La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (cas de carte prépayées ou PME »porte-monnaie électronique ») ;
- La monnaie électronique conserver l'anonymat, Elle assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propres procédés de sécurisation soit utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données ;
- La monnaie électronique ne connait pas de territorialité ou de frontière (Union Europe)

3. Le porte monnaie électronique

3.1 Définition

Est une carte de paiement prépayée, c'est -à- adire sur laquelle une certaine somme d'argent a été chargée, permettant d'effectuer des paiements électronique de montants limités.

C'est un dispositif qui peut stocker de la monnaie sans avoir besoin d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur les terminaux de paiement[1].

3.2 Le fonctionnement de PME

La mise en place de PME peut se traduire par l'utilisation d'une nouvelle génération de carte, ces cartes portent une bande magnétique au recto, mais présente également une puce électronique au verso.

L'idée est d'offrir aux clients la possibilité d'acheter leurs bien de consommation courants, sans pièces de monnaie, ils auront enfin une carte à puce codée, valable dans tous les distributeurs automatiques et les terminaux électroniques de paiement.

Les titulaires n'auront qu'à glisser leurs cartes dans le distributeur et introduire le numéro et le montant de la somme à retirer. S'il s'agit d'un achat avec la carte, la contre-valeur se chargera sur leur carte à puce et diminuera à chaque achat ou à chaque opération.

[1]Http// : m. wikipidia.org , consulter le : 20/10/2019à 19h00.

Le client ayant un pouvoir d'achat égal au solde de sa carte devra dès l'épuisement de son stock monétaire, s'il désire à nouveau s'en servir, procéder au rechargement de la carte soit par l'opération du retrait par carte bancaire ou par la carte porte-monnaie électronique elle-même, si elle contient le numéro d'identification du client, par l'opération de chargement de la carte PME[1].

3.3 Les supports du PME

Les PME se représentent sous différentes formes :

3.3.1 La carte de retrait

a-définition de la carte de retrait

La carte de retrait ne permet de faire que des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de billets. Elle est souvent associée à des comptes délivrés à des jeunes ou mineurs. Du coup elle est délivrée par une banque et liée à un compte bancaire ou un livret épargne.

b. le mécanisme d'une transaction par carte de retrait

Le mécanisme d'une transaction par carte de retrait peut être illustré par le schéma suivant :

Schéma N°01 : mécanisme d'un retrait par carte

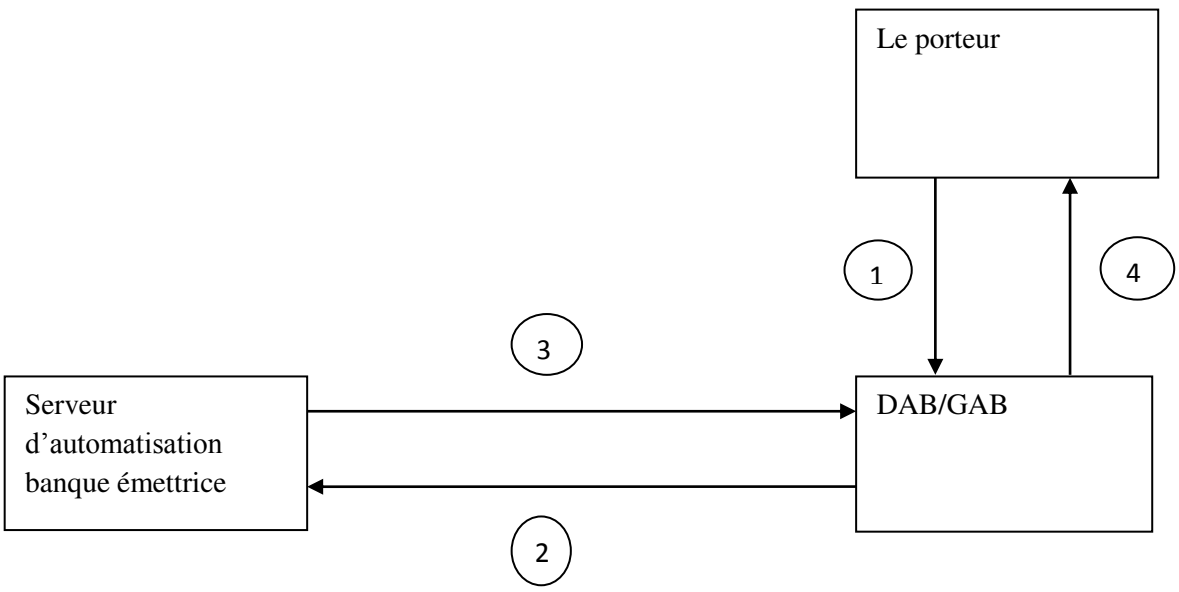

Source : www.ingenico.fr consulté le 21/10/2019 a 20h.

[1]CLAUDE Dragon, « les moyens de paiement des espèces a la monnaie électronique », Edition banque, Paris.

1. Insertion de la carte et son identification ;

2. L'interrogation de l'émetteur ;

3. Sélection de montant de retrait ;

4. Acceptation de retrait si l'autorisation est accordée.

Le client doit s'assurer de l'existence d'un solde suffisant et disponible dans soncompte avant chaque retrait. Il est vivement conseillé de conserver le ticket délivré parl'automate car ce dernier comporte certaines indications sur ses coordonnées bancaires. Il doit donc le conserver jusqu'à la réception de relevé de compte sur lequel figurera l'opération de retrait[1].

3.3.2 La carte de paiement

La carte de paiement est une carte émise par un établissement bancaire permettant au détenteur, de porter immédiatement le montant de son paiement au débit de son compte en banque.

La carte de paiement se présente sous la forme d'un rectangle de plastique rigide comportant :

- **Au recto :** le nom de la carte, le numéro de la carte, la période de validité, le nom de la banque qui a délivré la carte, le nom du titulaire et une puce électronique ;
- **Au verso :** une bande magnétique et un spécimen de la signature du titulaire de la carte.

La carte de paiement permet :

- Chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement ;
- Les achats sur internet et à distance ;
- Le retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets ;
- Le rechargement de votre carte téléphonique.

La carte de paiement offre plusieurs possibilités :

- **Carte de paiement à débit immédiat :** elle permet, en plus des opérations réalisables avec une carte de retrait, de payer un commerçant et d'effectuer des achats à distance (internet et téléphone). Le montant des achats est prélevé immédiatement sur le compte ;
- **Carte de paiement à débit différé :** elle offre les mêmes services d'une carte à débit immédiat, mais le montant des opérations réalisées dans le mois est retiré en une seule fois et à date fixe ;

[1]LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », mémoire de magister en science commerciale, option management, université ABOU BAKR BELKAID TELEMCEN, 2008-2009.p 77.

- **Carte de paiement nationale ou internationale :** elle peut être utilisable dans les pays de la zone euro ou partout dans le monde.

3.3.3 La carte de crédit

La carte de crédit est définie comme un accréditif qui permet à son porteur d'effectuer des achats de bien et de services apparus d'établissement affiliés, par simple apposition de signature sur une facture standardisée ou sur un bordereau, ou sont produites les mentions de la carte. Elle permet de payer généralement toutes formes de biens et services, elle domine jusqu'au présent dans les transactions du commerce électronique.

a. Les types de carte de crédit

Ces cartes de crédit peuvent être associées à une carte bleue Visa et à une carte Master Card.

- La carte bleu Visa : est une carte de paiement émise par le groupe Visa, il existe différentes sortes de carte Visa :

- La carte Visa standard : est la carte de paiement national ou internationale standard de la gamme Visa.

- La carte Visa premier : est carte haute de gamme destinée aux particuliers, elle est positionnée comme une carte de services particulièrement ciblée au tour de voyage et des loisirs. Elle offre également une capacité élevée de paiement et de retrait dans le monde entier.

- Carte Visa infinite : est le produit le plus haut de gamme proposé par le Visa, elle vise une clientèle de particuliers disposant de revenus élevé nécessitant une relation privilégiée avec la banque émettrice.

- La carte MasterCard : est une carte bancaire internationale qui permet d'effectuer des retraits et des achats chez les commerçants affichant le logo MasterCard.

3.4 Les avantages et les inconvénients de PME

3.4.1 Les avantages

• Pour les banques :

- Limiter le besoin de fournir des billets et des pièces de monnaie dont la gestion est beaucoup plus couteuse pour les banques que le traitement d'écriture informatique.

- Limiter le besoin pour la banque de se fournir en monnaie banque centrale.

• Pour les commerçants :

- Diminuer la gestion des pièces métalliques ;

- Restreindre le risque sur les chèques et profiter d'un moindre cout que celui de la carte bancaire

- Pour certains forme de distributeurs d'éviter le recours à des jetons ou des tickets couteux à produire, et éviter le vol.

• Pour les usagers :

- Réduire l'encombrement des pièces et des billets ;

- Permet de pallier le manque de monnaie ;

- De maitriser les dépenses (car impossible de dépenser plus que ce qui a été crédité)

3.4.2 Les inconvénients

- Proposer de faible montants à payer ou à changer ;

- Obliger les utilisateurs à se déplacer pour le rechanger ;

- Limiter les dépenses[1].

4. La monnaie décentralisée (LE PORTE -MONNAIE VIRTUEL)

4.1. Définition de PMV

Le porte-monnaie virtuel est l'équivalent du porte-monnaie sur internet dans la mesure où tous comme ce deniers, le débit en compte intervient postérieurement à la transaction. Il en est par contre différencier par l'absence e support physique d'où le caractère virtuel, et correspond à des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur les réseaux ouverts (internet) dans ce cas, la réserve de fonds préalablement constituée, n'est matérialisée et stockée dans une mémoire informatique(c'est-à-dire le risque de micro-ordinateur type « software » d'un client) ou mieux encore sur le serveur de l'autorité bancaire responsable de la galerie commerciale du monde pseudo réel du domaine.

La relation de personne à personne n'existe plus, il s'agit d'une relation d'une personne à un serveur, dans laquelle la personne (client) doit avoir entièrement confiance. La délocalisation des acteurs (clients, marchands, fournisseurs de service), qui est la marque caractéristique de l'électronisation des flux monétaires, brouille de repère classique. Par conséquent : la notion de confiance est très forte dans la mise en œuvre et le fonctionnement du porte-monnaie virtuel. Les opérations de consommations

[1] Http// : www.Payerenligne.com, consulter le : 25/10/2019 à 21h00.

effectuées sont immédiates mais il existe une possibilité d'un paiement différé comme le cas avec la carte bancaire.

4.2 Fonctionnement du porte-monnaie virtuel

Le porte-monnaie virtuel contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage confidentielle. Cette monnaie est transmise au client, qui peut s'en servir pour payer électroniquement les biens et services partout dans le monde. Au moyen d'internet et à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est le titulaire de compte, en li présentant les informations confidentielles. Une fois cela est fait, l'utilisateur présent à sa banque « virtuelle » sa demande, à l'aide d'une clé cryptage aléatoire, il émet un billet virtuel dans une enveloppe numérique protégée. La banque « appose » sa signature numérique authentifiant ainsi la monnaie électronique pour le bénéficiaire éventuel et l'utilisateur reçoit la confirmation. L'utilisateur peut, alors télécharger la monnaie électronique de sa carte intelligente à l'aide d'un périphérique semblable à un guichet automatique, ou bien il peut transférer ou dépenser cette monnaie sur internet avec d'autre cyber-clients de la banque virtuelle, comme il le fera pour un message transmis par courrier électronique. Les bénéficiaires n'ont qu'à mémoriser la monnaie électronique, et à ajouter un moyen de leur ordinateur le code d'identification de leur compte ; ils peuvent alors télécharger dans une « carte intelligente » ou la transférer dans leur compte bancaire. D'après son fonctionnement, le porte-monnaie virtuel parait très intéressant et très efficace puisqu'il permet pour les clients d'effectuer des paiements de toutes sommes, petit ou grosse à domicile à toute heure sans avoir à se déplacer contrairement au porte-monnaie électronique qui se réalise pour les faibles montants.

4.3 Les avantages du PMV

Le porte-monnaie virtuel est le dernier moyen de paiement sur l'internet. Par rapport aux paiements effectués dans les lieux d'achat physique. Il présente tant un niveau du consommateur que de commerçant des avantages incontestable. Mais le commerce électronique (car il s'agit d'achats résultant des transactions virtuels) ne date pas d'hier et par conséquent, les avantages du porte-monnaie virtuel reprennent en grande partie ceux des moyens de paiement électronique à domicile déjà existant et bien connus dans les pays a haut technologie, comme la carte bancaire, le téléphone, le minitel…etc.

Simplement le désir de créer un moyen supplémentaire de paiement comme le porte-monnaie virtuel émane d'un besoin de plus en plus éminent de commerce sur internet d'une part et de façon sécurisant d'autre part. Et du fait de sons caractère virtuel, le porte-monnaie virtuel est sensé moins de trace d'achat que les autres moyens de paiement électronique.il nécessite alors une plus grande vigilance

quant à la sécurité et l'authentification des échanges et transaction sur internet. En cela réside le nouvel avantage part apport aux autres moyens de paiement électronique

4.3.1 Les avantages du PMV pour les consommateurs

Le porte-monnaie virtuel permet au consommateur de :

- Effectuer des paiements de petits ou gros montants à domicile et à toutes heures sans avoir à se déplacer

- Effectuer des achats spontanés ;

- Favoriser la mise en rapport direct entre clients et fournisseurs ;

- Mettre sur le marché des produits électroniques(le « e-Product »).

4.3.2 Les avantages du PMV pour les commerçants

Le porte-monnaie virtuel permet aux commerçants :

Le porte-monnaie virtuel permet aux commerçants :

- De faibles couts de télécommunications ;

- De faire connaitre leur société ;

- D'élargir la cible de clientèle pour vendre au niveau mondiale ;

- De vendre des produits qui n'étaient pas viables économiquement auparavant ;

- D'exporter plus efficacement des produits nationaux ;

- De prendre en compte des commandes rapidement ;

- De réduire le cout de distribution, qui dans le mode traditionnels ;

- De développer le commerce électronique[1].

5 Le système monétaire électronique

5.1 Les systèmes de paiement ouvert

[1]JEAN-PIERRE Toernig et FRANÇOIS Brian, les moyens de paiement que sais-je ?1999, PP 99-100

Le système de paiement ouvert appelé aussi quadripartie (système à quatre parties), il s'articule autour des porteurs des cartes, des accepteurs, des émetteurs et des acquéreurs. Il existe deux systèmes quadripartis internationaux, il s'agit de Visa et Mastercard.

Dans le système ouvert pour qu'un paiement soit effectué, le porteur de carte doit présenter sa carte à l'accepteur via un point d'acceptation. Ce dernier peut être un DAB, un TPE ou un point de paiement à distance (internet).

5.1.1 Le système de paiement sur internet (en ligne)

- **Définition**

Le paiement en ligne permet de fournir des moyens de paiement pour payer sur l'Internet à partir de différents terminaux (Ordinateur, Smartphone, tablette, etc.). Les banques mettent à dispositions différents outils pour pouvoir payer, ce sont les moyens de paiements. Parfois appelé « E-paiement », le paiement sur internet se développe parallèlement à la croissance du commerce électronique. Elle est gérée dans la partie sécurisée du site d'un commerçant ou sur le site internet d'une banque.

Il existe à ce jour plusieurs solutions de paiement en ligne :

• Avec la carte bancaire : Dans un espace sécurisé du site l'acheteur compose les informations relatives au prélèvement de sa carte bancaire (numéro à 16 chiffres, la date de validité, les 3 derniers chiffres du pictogramme au dos de la carte). Une option de sécurité supplémentaire peut être ajoutée en sus par la banque qui fournit un code à usage unique par SMS ou mail.

• Avec un E-numéro de carte bancaire : Les e-cartes bancaires fournies par certaines banques sont temporaires et liées avec la carte bancaire. C'est un moyen supplémentaire de protéger la carte en ne donnant pas les numéros de carte bancaire.

• Sans carte bancaire : Il existe des services qui permettent de payer en ligne sans donner de numéro de carte bancaire (exemple : Paypal et Google Wallet). Elles gèrent les comptes et permettent les transactions monétairesimmédiatement**.** Cette solution permet de renseigner uniquement les coordonnées bancaires à l'inscription. En parallèle ce type de service permet de recevoir de l'argent mais aussi de faire des transferts ou encore des virements. Ce service peut faire office de frais supplémentaires.

• Google Wallet : il axe et se démarque principalement sur le paiement par smartphone uniquement avec les identifiants Google.

Le Google Wallet permet de :

- Envoyer de l'argent à d'autres personnes possédant un compte ou encore envoyer l'argent directement à son propre compte bancaire.

- De rassembler l'ensemble de vos cartes fidélités pour profiter de promotions d'achats ;

- Compatible avec les Smartphones et elle permet de payer sans contacts.

- Faire des achats en ligne sur des sites proposant se service (Play Store, etc.) Le système est protégé par un mot de passe personnel et si le smartphone est perdu, il est possible de bloquer le compte par Internet. L'ensemble des transactions sont prévenues par notifications.

• Paypal : est un service de paiement en ligne qui permet de payer ses achats, de recevoir des paiements ou encore d'envoyer et de recevoir de l'argent. Pour pouvoir bénéficier de ce service, la personne doit simplement donner ses coordonnées financières lors de l'inscription. Il est à ce jour l'un des plus importants services de paiement en ligne dans le monde entier. En 2012, Paypal a lancé le service PaypalHere, un système qui permet aux utilisateurs de payer via leur smartphones.

Les avantages et les dangers de paiement en ligne

- **Les avantages :**

- Le paiement en ligne rapide et efficace

Système idéal pour toutes les transactions qui se font dans le monde de web ;

- Constitue une alternative idéale pour les personnes qui n'ont pas de compte bancaire ;

- Facile à utiliser : transforme d'argent d'un compte à un autre compte de façon simple.

- Le principal danger du paiement en ligne est le phishing, c'est une technique frauduleuse qui cherche à usurper les identités bancaires. Il s'agit de demander à une personne dans un email se faisant passer pour sa banque, de confirmer ses coordonnées bancaires. Avant tout, il faut être très attentif à l'expéditeur de l'email et au contenu[1].

5.2 Le système de paiement fermé

Le système de paiement fermé est un système triparti, qui agit en temps qu'émetteur de la carte et acquéreur comme le système Américain Express ou encore Diners Club.

[1]http://www. La documentation francaise.fr, consulté le 25/10/201 à 22h00.

5.2.1 Le système SWIFT

- **Définition**

Le SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication) signifie « prompt », « rapide » en anglais, est une société américaine coopérative de droit belge de fait de la localisation de son siège à Bruxelles à but non lucratif, fondée le 03mai en 1973, cette société opérait au sein de 239 banques appartenant à 15 pays. Les systèmes SWIFT standardise les échanges informatiques entre les établissements financiers, son rôle est de faciliter les opérations bancaires internationales grâce à un réseau informatique très puissant. Elle a pour mission d'élaborer un outil moderne de communication via l'outil informatique.

Ce système a pour objectif d'améliorer les paiements financiers internationaux en introduisant une plus grande normalisation dans les relations bancaires et en permettant le mécanisme et le traitement des opérations par le système informatiques Il est largement utilise aujourd'hui par les banques pour effectuer des paiements internationaux, il n'est qu'un moyen de paiement, c'est un réseau de télétransmission prive, loue aux administrations qui ont le monopole de télécommunication, gère par ordinateur et dont l'usage est réserve aux banques membre de la société qui en assure la gestion.

Ce réseau permet d'échanger une grande variété de messages entre les banques sous un format qu'est devenu un véritable standard du marché. En général, il choisit pour son efficacité et pour sa fiabilité.

- **Les règles de fonctionnement**

Les ordres SWIFT font l'objet d'une normalisation poussée afin d'automatiser au maximum leur traitement, et ainsi les exécuter dans les meilleurs délais. Les données classiques d'un virement bancaire : coordonnées bancaires de l'émetteur et du récepteur, un libellé de motif et des zones de service (commission, type de message, etc.), sont rigoureusement codifiées.

- **Les avantages de système SWIFT**

Le SWIFT présente plusieurs avantages tels que :

• La sécurité : les moyens de traitement de l'information qui interviennent aux différents niveaux du réseau sont équipés de programmes sophistiques de détection des erreurs. Les messages échangent entre les concentrateurs et les centres de traitements sont cryptes par ordinateurs, le réseau est ainsi protégé contre les écoutes pirates. Une clé permet de vérifier l'identité de l'émetteur du message. La normalisation des messages supprime les risques non négociables de mauvaise compréhension

• La rapidité : le temps de transmission d'un message est très inférieur aux délais d'acheminent d'un courrier postal.

• La fiabilité : en raison de sa vocation, les utilisateurs doivent en avoir des positions 24 heures sur 24 heures et 7jours sur 7. Cet objectif est largement réalisé, puisque le taux de disponibilité effective est sensiblement égal à 99,5%. Mais il existe un inconvénient de réseau SWIFT, c'est le non délivrance d'aucun accusé de réception, ceci implique que le contrôle de la bonne transmission ne peut se faire qu'à travers le contrôle de l'opération elle-même[1].

6 L'impact de la monnaie électronique sur la vitesse de circulation

La valeur des dépenses effectuées chaque année au sein d'un pays (qui est une façon parmi d'autres d'exprimer le produit intérieur brut) est nécessairement égale au montant d'unités monétaires en circulation (masse monétaire), multipliée par le nombre de fois que chaque unité est utilisée pour effectuer une transaction au cours d'une année, soit :

M.V = PIB ou encore M.V = P.Q

Où M désigne la masse monétaire (M3), V la vitesse de circulation de la monnaie, P le niveau général des prix, Q le volume de biens et services achetés.

Cette identité purement comptable est à la base de la théorie quantitative de la monnaie qui établit une relation causale stable dans le temps entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau général des prix. Pour qu'il en soit ainsi, il faut supposer que :

– la vitesse de circulation de la monnaie, c'est-à-dire le nombre de fois que chaque unité permet de régler un achat, est stable ;

– le volume de biens et services disponible, c'est-à-dire le niveau de la production ne change guère au cours de la période considérée[2].

Chacune de ces deux hypothèses ne va pas de soi. La première exige que les comportements monétaires soient stables et prévisibles et que la demande de monnaie progresse juste au rythme des dépenses à effectuer. La seconde implique le plein-emploi des facteurs de production disponibles. C'est à toutes ces conditions que le suivi d'un agrégat de monnaie représentatif de la masse monétaire

[1]DUOKH Amel, « Le rôle des banques dans le financement des contrats internationaux », mémoire de Magister en commerce international, 2005, P 62.
[2] JAZABEL couppey-souberyran op cit page 63.

constitue un bon indicateur des tensions inflationnistes[1]. Or dans les faits, qu'en est-il quand on observe l'évolution de la masse monétaire et celle de la vitesse de circulation de la monnaie ?

Schema N°2 : Vitesse de circulation de la monnaie dans la zone euro : ruptures de tendance

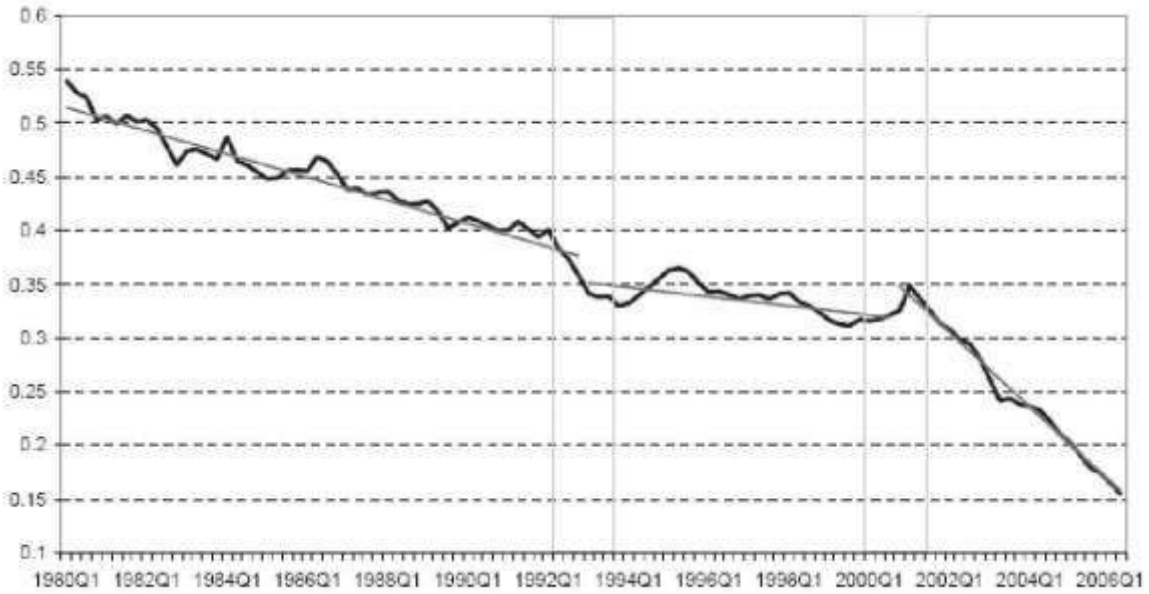

Source : JEZABEL Couppey-Soubeyran, « monnaie banque finance », presse universitaire de France, année 2012 page 63.

[1] Dominique plihon op-cit 2013 page 48.

Conclusion

Dans un environnement de plus en plus compétitif, la monétique caractérise les grandes mutations que traversent actuellement le monde bancaire et financier.

En effet la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, traduisant ainsi un assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens de paiement et à une recherche de simplification non seulement pour la banque mais également pour les particuliers.

Dans le prochain chapitre, nous allons essayer d'écrire la situation de la monétique en Algérie.

Chapitre III

L’automatisation du secteur bancaire en Algérie.

Chapitre III : l'automatisation du secteur bancaire en Algérie.

Introduction

Au cours de ces dernières années , les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement.

Dans ce sens les autorités bancaires algériennes ont introduit des réformes et ont consenti des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus intense de distributeurs automatiques de billets de guichets automatiques de banque et de terminaux de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

Dans ce chapitre qui comporte trois sections nous traiterons le contexte de la monétique en Algérie. La première section abordera une présentation générale de la monétique en Algérie. La deuxième fera l'objet d'étude de la monétique de la CNEP- BANQUE. La troisième est consacrée à l'étude empirique de la situation de la monétique au niveau de Tizi-Ouzou.

Section 1: la monétique en Algérie

1. Présentation de l'opérateur monétique algérien (SATIM)

La société d'Automatisation des transactions interbancaires et de Monétique (SATIM) a été créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire avec un statut de SPA.

Elle est une filiale de huit(08) banques commerciales Algériens : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, AL BARAKA) au capital de 1.145.500.00 DA.

Aujourd'hui, la SATIM compte 19 adhérent dans son réseau monétique interbancaire dont :

- 07 banques publiques
- 11 banques privées
- Algérie poste

Cette société a été créée avec un statut de SPA, (Société par Action) promulguée par :

- La loi 88-04 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques ;

- La loi 88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance 75-79 du 26/09/1987, portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques ;

- Le décret législatif 03-08 de la 25/04/1993 modifiante ordonnance 75-79 du 26/09/1987 portant code de commerce.

La SATIM est responsable de la gestion monétique interbancaire ainsi que du chèque normalisé. Elle a pour objectif de développer les moyens de paiement électroniques, les cartes interbancaires de paiement et de retrait et surtout l'interopérabilité[1] globale entre l'ensemble des acteurs de la banque et d'Algérie Poste.

[1] Acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes.

Tableau N°3 : les actionnaires de la SATIM

Actionnaire	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13.74
BDL	36	13.74
BEA	36	13.74
BNA	36	13.74
CPA	36	13.74
CNEP	36	13.74
CNMA	36	13.74
ELBARAK	10	3.82
TOTAL	262	100

Source : www.satim.dz 03 /11/2019 à 15H30

1.1 Les principales missions de la SATIM

La SATIM est chargée de plusieurs fonctions sur le plan organisationnel et technique[1], dont :

- Le développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- La mise en place et la gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie ;
- La participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition.
- L'Accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- La personnalisation des chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.
- Mise en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
    - maîtrise des technologies,
    - automatisation des procédures,

[1] www.satim.dz,consulté le 7/11/2019à 21h00.

- rapidité des transactions,
- économies des flux financiers,

1.2 Les activités de la SATIM

L'activité principale de la SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répondent aux exigences de la norme internationale EMV et qui permettent de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du front office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les terminaux de paiements électroniques (TPE) et les distributeurs automatiques de billets (DAB).
- Du Back office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate forme de télécommunication qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE[1].

1.3 Les avantages de la SATIM

Les avantages de la SATIM sont ;

- Interbancarité totale (Banques et Algérie Poste) ;
- Disponibilité du service (Système Opérationnel 24/24h et 7j/7) ;
- Disponibilité de l'argent à tout moment ;
- Diminution de la circulation du cash ;
- Élimination du risque d'encaissement de faux billets ;
- Diminution du risque de vol ou de perte de liasse d'argent ;
- Utilisation d'une carte multifonctions (retrait et paiements).

2. Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

[1] www.Satim.dz consulté le 08/11/2019 à 21h.

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire.

La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie.

Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission des cartes bancaires de retrait sur distributeurs Automatiques de billets (DAB).

Ce réseau permet aux banques (nationales ou étrangères sur DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005.

Autrement dit, le RMI est un système constitué d'un système central, de guichets Automatique de banque, de distributeurs automatiques de billets et de terminaux de paiement électroniques utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billet de banque et le paiement par carte bancaire[1].

Les adhérents du RMI sont aux nombres de 17, dont 07 banques publiques, 09 banques privées et Algérie poste.

2.1 Le rôle du RMI

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancarité des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- L'intégration au RMI de DAB propres à la banque adhérente
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés à la pré-compensation des transactions DAB

2.2 Les objectifs du RMI

Les deux principaux objectifs du RMI sont :

[1] A. BENCHABLA, responsable de la monétique au niveau de la SATIM, PME Magazine, n°13, du 15 mars 2002

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- **Garantir la sécurité :** en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

2.3 Les acteurs du RMI

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

2.3.1 Les institutions financières

Les institutions financières constituent un acteur principal du RMI, dont l'adhésion à ce dernier se caractérise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI. Par conséquent, elles doivent respecter les spécifications techniques éditées. Elles assurent la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou les deux à la fois.

2.3.2 Le gestionnaire du RMI

Il assure de part son statut, les fonctions communautaires déléguées par les adhérents aux réseaux monétiques.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de ;

- Dun centre serveur front office ;
- Dun centre serveur back office ;
- Dun centre d'appel (mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérateurs sur ce site).

3. La télé- compensation

Dans le cadre de la modernisation de systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a mis en place un opérateur de système de télé-compensation qui est représenté par le centre de pré-compensation Interbancaire (CIP) en 2004, filiales de la banque d'Algérie qui doit prendre en charge la gestion du système de télé-compensation.

Contrairement au système de compensation classique basé sur le traitement physique des chèques, les systèmes de télé-compensation reposent sur un système informatique

d'échange des données numériques et d'images. C'est un procédé qui facilite le paiement et l'encaissement des chèques entre toutes les banques.

Ce projet s'est concrétisé durant l'année 2006 par la mise en production de deux systèmes de paiements modernes, le système RTGS et ATCI.

3.1 Les systèmes de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS).

Ce système appelé aussi Algeria Real Time Settlement (ARTS), est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 conformément aux dispositions du règlement n°05-04 est mis en production le 08 Février 2006.

Le système RTGS[1] est un système de paiement interbancaire automatisé ou s'effectuent des paiements uniquement par des ordres de virement un par un et en temps réel c'est-à-dire, sans compensation. IL a été réalisé selon les standards internationaux, notamment en matière de fiabilité et sécurité des échanges.

En tant que système de règlement brut, il règle les paiements individuellement, c'est-à-dire, opération par opération, sans solder les débits avec les crédits.

En tant que système de règlement en temps réel, il effectue le règlement final en continu sous réserve que le compte de règlement de la banque émettrice soit suffisamment provisionné.

Les principaux participants sont[2] :

- La banque d'Algérie en tant qu'opérateur de ce système ;
- Les banques ;
- Le trésor public ;
- Algérie poste ;
- Algérie clearing pour les paiements à la bourse[3] ;

[1] Les systèmes RTGS sont typiquement électroniques, utilisant des réseaux de télécommunications qui transmettent et traitant l'information en temps réel.
[2] PDF, « chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire » Rapport de la banque d'Algérie 2005, p.115.
[3] Algérie Clearing : le dépositaire centrale des titres en Algérie (Algérie clearing) est une société par action dont les activités sont exercées et contrôlées par la commission d'Organisation et de surveillance des Opérations de bourse (COSOB).

- Le centre de pré-compensation Interbancaire (CPI) pour les paiements de masse

3.1.1 Responsabilité de l'opérateur et des participants au système

L'infrastructure du système RTGS appartient à la banque d'Algérie. En tant qu'opérateur du système, elle fournit notamment aux participants au système, les services suivants[1] :

- L'échange des ordres de paiement ;
- La gestion des comptes de règlement ;
- La gestion des files d'attentes et la résolution des blocages systémiques ;
- La gestion de système de fourniture de liquidités ;
- La transmission des différentes informations relatives au paiement et au fonctionnement du système (exécution des autres relevés des comptes de règlement, gestion des liquidités).

3.1.2 Le fonctionnement du système RTGS

Le système RTGS fonctionne en continu et en temps réel chaque jour ouvrable de huit (08) heures à dix- sept (17) heures, les tranches horaires avant et après l'ouverture de la journée d'échange , sont réservées respectivement au démarrage technique du système et à la mise en œuvre des procédures intervenant après l'arrêt des échanges (reporting, archivage, réplication de données, la mise en veille du système).

3.1.3 Les avantages du système RTGS

- IL assure une meilleur traçabilité des paiements ;
- C'est un outil efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent et assure les conditions pour une bancarisation plus large, en rendant le recours au système plus attractif, plus rapide et plus sur ;
- Il assure une meilleure efficacité dans la conduite de la politique monétaire de la banque d'Algérie conduisant ainsi à une utilisation efficiente des ressources dans l'économie ;

[1] BERRAHI Khair-Eddine, (2006), « Étude et analyse de la distribution des crédits des entreprises, étude de cas la BEA », mémoire de magister, université Abou bel kaid, Tlemcen, page 121-122.

- ARTS permet une intégration en temps réel du marché de change dans le respect de la réglementation des échanges et de contrôle des mouvements des capitaux avec le reste du monde.

3.2 Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI)

En 2004, la banque d'Algérie a créé une filiale (centre de pré-compensation interbancaire), avec les participants des banques et Algérie poste, pour assurer la réalisation du système de télé-compensation. Ce centre a signé une convention de place avec l'ensemble des participants au système ainsi qu'avec Algérie poste. Cette convention fixe le cadre général des relations entre le centre, opérateur du système ATCI, et définit les droits et obligations de chaque membre.

Le système algérien de paiement de masse a été introduit conformément à la disposition du règlement n°05-06 du 15 Décembre 2005, lancé le 06 mai 2006, ce système constitue une complémentarité au système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents.

La télé-compensation a été entrée en premier temps par la compensation des chèques sur tous le territoire national ensuite elle s'est poursuivie par l'intégration graduelle au nouveau système de télé-compensation de tous les autres instruments de paiement entre aout 2006et avril 2007, les virements , les opérations monétiques , les effets de commerce , et les prélèvements[1].

Ce système accepte les virements d'une valeur nominale inférieure à 1.000.000 DA. Si les ordres de virement sont d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant, ils doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.

Le système ATCI fonctionne sur le principe de la compensation multilatérale[2] des ordres de paiement par les participants aux systèmes[3].

Les principaux adhérents tant que participants directs ou indirects au système sont

[1] Rapport de la banque d'Algérie, op cit, p.110.

[2] Procédure permettant le règlement définitif des créances conformément au code de commerce.

[3] www.droit-afrique.com, Règlement n°05-06 du 15/12/2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse, consulté le 22/11/2019 a 13h.

- La banque d'Algérie ;
- Les banques commerciales ;
- Le trésor public ;
- Algérie poste

Le participant direct est accordé au système via une plate-forme dite « plate-forme participant » alors que le participant indirect utilise celle d'un participant direct.

3.2.1 Responsabilité des participants et du gestionnaire du système

- Les participants au système ATCI doivent veiller au strict respect des normes et des conditions de fonctionnement et de sécurité du système fixé par le CPI ;
- Les participants au système sont responsables des dommages causés dans le cas d'erreurs matérielles de non- respect des obligations financières ;
- Chaque participant est responsable des contestations provenant de ses clients.

3.2.2 Les avantages du système ATCI

Avec la réalisation du système de télé-compensation, plusieurs avantages ont été apportés. Il s'agit notamment de [1]:

- La réduction des délais de recouvrement interbancaire ;
- La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèque, effets, virements) ;
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvement, opérations par carte)
- La réduction des couts des échanges interbancaires ;
- L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
  Les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés

Section 2 : la monétique au sein de la CNEP –banque

[1]OP CIT, page.110.

Compte tenu du développement et la généralisation des moyens de paiement électronique dans la sphère économique et bancaire en particulier, la CNEP banque a pris l'initiative de mettre en place un programme d'action axé surs la modernisation de ces moyens de paiement, et l'amélioration de ces prestations bancaires.

En effet, ce projet de modernisation est amorcé par la mise en place d'un réseau d'information et de transmission des données répondant aux normes technologiques modernes utilisées pour accéder a des produits et services de qualités et assurer la sécurité des opérations bancaires .

Ainsi, l'objet de cette section consiste à présenter l'organisme d'accueil de la CNEP-banque, et l'état de lieux de la monétique aux niveaux de cette banque.

1. Présentation d'organisme d'accueil

1.1 La direction du réseau de CNEP- banque de Tizi-Ouzou

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance « CNEP- BANQUE » est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une économie financière elle a été créée par la loi N° 64 du 10/08/1964, son siège social est à Alger, avec un capital social fixé à 14 milliard de dinar.

La direction du réseau de Tizi-Ouzou est une structure hiérarchique et de soutien aux agences implantées au niveau de sa circonscription territoriale, définie par voie réglementaire, elle exerce au niveau régional toute fonction déléguée par la direction générale.

La direction du réseau de Tizi-Ouzou a été créée en 1993, situer sur la route de ABANE Ramdane .elle compte agences réparties sur les territoires de trois (03) wilayas :

Boumerdès (1 agence), Tizi-Ouzou (09 agences), Bouira (05agences).

La direction de réseau est structurée en cinq départements, l'organisation générale de la direction du réseau sous forme d'un organigramme (voir l'annexe).

En termes d'effectif. Le réseau compte près de 300 employés (siège, réseau et Agences) dont 40% sont des cadres .l'effectif du réseau de Tizi-Ouzou est aussi jeune et plus de 35% des cadres sont de formation universitaire.

S'agissant de collecte de l'épargne. Le réseau de Tizi- ouzou figure parmi les trois premiers réseaux à l'échelle nationale. Alors que pour le placement des crédits il est à la 4 Emme place.

La direction du réseau compte investir dans l'ouverture de nouvelles agences dans les régions a forte densité de population et qui représentent un intérêt certain en matière de collecte de l'épargne et de placement des crédits .c'est ainsi que dans le cadre du plan de développement du réseau à moyen terme, l'ouverture d'agences dans les localités de Mekla, Azzefoun, Tigzirt est prévue prochainement.

1.2 les missions de la direction du réseau de Tizi- ouzou

- Gérer, développer et rentabiliser le fonds de commerce de la banque ;

- Veiller à l'application stricte du dispositif réglementaire global de la banque

- Diffuser et vulgariser les textes réglementaires reçus des directions centrales ;

- Servir de feed back d'information aux structures centrales quant aux difficultés rencontrées dans l'application de textes ;

- Veiller à l'application stricte de la politique de contrôle de la banque et à la prise en effective des remarques ou réserves émises par les organes de contrôle de la banque.

2. La monétique à la CNEP- BANQUE

La décision réglementaire du 01/ 08/2001 a marqué le lancement des activités monétiques dans l'organismes de la CNEP- banque par la mise en place d'une première carte interbancaire (CIB) , suivie par la suite la création d'un département de la monétique qui a pour charge de gérer les activités quotidiennes d'exploitations des porteurs , DAB , commerçants et opérations bancaires.

La CNEP –BANQUE n°200 de Tizi-Ouzou comme toute banque du réseau de la CNEP s'est automatiquement emparée des services monétiques en l'intégrant directement dans son service épargne, proposant ainsi une série de produits et services répondants à une demande d'une clientèle qui devient de plus en plus exigeante.

2.1 Les produits monétiques de la CNEP –BANQUE

La CNEP- BANQUE propose à ces clients des produits notamment comme la carte interbancaire et la carte épargne.

2.1.1 La carte interbancaire (CIB)[1] :

2.1.1.1 Définition et description de la carte interbancaire (CIB) de CNEP- Banque

La carte interbancaire (CIB) est un support de paiement et /ou de retrait émis par un organisme financier adhérant au réseau monétique interbancaire (RMI), répondant aux normes internationales EMV (EUROPAY MASTERCARD VISA).

La carte CIB de CNEP- BANQUE est délivrée aux personnes physiques ou morales disposants d'un revenu permanent égal ou supérieur a8000 da et titulaire d'un compte chèque ouvert depuis au moins trois(03) mois auprès d'une agence de la CNEP-BANQUE avec le paiement d'une certaine cotisation annuelle fixée par la banque en vigueur et d'une durée de validité de douze (12) mois.

2.1.1.2 Type de carte CIB

La carte interbancaire CIB classique permet

- le paiement et le retrait
- plafonds moyen
- revenu moyen – 90000da
- Solvabilité
- stabilité dans l'emploi
- moralité

2.1.1.3 Production de la carte CIB

La CNEP- Banque à travers son réseau d'agences, met à la disposition de ses clients détenteurs de comptes interbancaire et justifiants d'un revenu mensuel régulier des cartes de paiement « CIB »

La demande de la carte « CIB » s'effectue au niveau de l'agence, sur proposition du chargé de la clientèle ou à la demande du client

[1] Dossier interne de la CNEP-Banque 2001.

- **sur proposition de l'agence :**

Par voie de courrier et sous couvert du directeur d'agence, la chargé de clientèle propose a ces clients des cartes CIB ;

- **à la demande du client :**

Un formulaire de demande de carte CIB est disponible au niveau des agences, est remis au client désireux d'acquérir des cartes CIB, sous réserve d'acceptation du directeur d'agence. (Voir l'annexe)

La non-acceptation de la demande de carte CIB est signifié au client par voie de courrier.

2.1.1.4 Étape de production de la carte

Le cycle de production de la carte CIB est entièrement pris en charge par la solution informatique « SELECT SYSTEM ». Cette dernière permet de suivre toutes les étapes de production de la carte CIB de la commande à la remise au client.

- **Au niveau de l'agence commande**

L'acceptation de la demande de carte CIB par le directeur de l'agence après la vérification des pièces du dossier client, celle-ci est enregistrée sur « select system » par le chargé des moyens de paiement .il est important de saisir correctement les informations concernant la demande de la carte .Le même jour le responsable de l'agence ou la personne habitée, procède à la validation ou le rejet de la demande de la carte sur « SELECT SYETEM ».

À la clôture et à la fin de la journée au niveau central, un fichier de commande noté « BA » est généré.il regroupe l'ensemble des commandes saisies au niveau de toutes les agences de la CNEP –banque .le fichier « BA » est crypté puis envoyer, via un canal sécurisé au CMI.

- **Au niveau du centre monétique interbancaire (CMI)**

Dès la réception de la commande (fichier « BA »), le CMI procède à la personnalisation des cartes et l'édition des codes et mots de passe, propres à chaque carte. Un fichier création noté « CA » est généré puis envoyé au serveur central de la banque.

- **Au niveau des directions des instruments de paiement (DIP)**

Dès l'acceptation du fichier « CA », les taches suivantes sont exécutées par les personnes habitées ;

- la désignation de deux personnes pour récupérer les cartes, codes et modes de passe ;
- l'introduction de fichier « CA » dans le « SELECT SYSTEM ». Son traitement entraine le changement automatique de statut des cartes (envoyer à la SATIM) vers désactivées ;
- la répartition des cartes, code PIN et mot de passe par direction de réseaux ;
- le rapprochement des cartes, codes et mot de passe ;
- l'édition des bordereaux d'envoi ;
- l'invitation, par mail, des directions de réseaux à récupérer leurs lots de cartes, codes et mots de passe.
- remise des cartes et des codes de mots de passe aux deux représentants de chaque réseau, dument mandatés, contre accusé de réception.

- **Au niveau des directions de réseaux**

À la réception du courrier de la DIP informant de la disponibilité de carte CIB, le directeur du réseau mandate deux personnes pour la récupération du lot (cartes, codes et mots de passe) de la DIP.

Dès la réception des lots, le Département Épargne procèdera à :

. La répartition des lots correspondant aux agences de rattachement ;
. La préparation des bordereaux d'envoi pour les agences ;
.l'acheminement des lots vers les agences.
Toutes les opérations, de la réception des cartes / codes de la DIP à leur acheminement vers les agences ne peut excéder cinq(05) jours ouverts.

- **Au niveau des agences**
  - **Au niveau de back office**

Le chargé des moyens de paiement, accuse la réception des lots reçus de la direction de réseau et procède :

- Au changement du statut de la carte de « désactivé »vers « reçu agence » ;
- À l'édition des contrats porteurs sur select System
- À l'information du client de la disponibilité de la carte au niveau de l'agence par courrier si dans un délai de quinze (15) jours le client ne se présente pas à l'agence, un courrier de rappel lui sera envoyé.

- **Au niveau du front office**

A la présentation du client au guichet de l'agence, le chargé de clientèle, procède à :

- La vérification de l'identité du client ;
- Rappel des principales clauses du (contrat porteur carte CIB)
- La signature du contrat, avec la mention (lue et approuvé) ;
- La signature sur le registre dédié à cet effet
- La signature au verso de la carte ;
- La remise du code PIN et du mot de passe au client
- L'activation de la carte sur select system.

Les cartes sont remises directement aux clients titulaires.

2.1.1.5 Les frais de transaction d'utilisation de la carte CIB auprès de distributeurs automatiques de billets (DAB)

Pour une opération effectuée par un client de la CNEP- BANQUE sur un DAB de la CNEP-BANQUE : 20.00 DA.

Pour une opération effectuée par un client de la CNEP- BANQUE sur un DAB d'une autre banque ou de l'Algérie – poste : 25.00DA.

2.1.1.6 Les conditions générales d'utilisation de la carte CIB

- **la sécurité**

L'utilisation de la carte CIB obéit à des règles de sécurité rigoureuses .la traçabilité des opérations issues de l'utilisation de la carte CIB est obligatoire et implique l'adhésion de tous les opérateurs à un seul même opérateur le « CMI ».

- **les commissions**

La tarification des opérations par carte CIB est définie par les conditions de la banque en vigueur.

- **opposition de la carte**

La mise en opposition de la carte CIB est opérée au select system au niveau de l'agence par le chargé des moyens de paiement. Elle entraine systématiquement son invalidité sur le réseau interbancaire.

Les cartes en oppositions sont automatiquement capturées par le DAB /GAB ou chez les commerçants

Lors de leurs utilisations. Une lettre de mise en opposition est adressée au client porteur de la carte objet de mise en opposition.

La mise en opposition de la carte devient définitive et confirmée par la banque, quinze (15) jours après la signature du formulaire de mise en opposition.

- **la capture de la carte**

Les cartes sont capturées par les DAB /GAB pour les raisons suivantes :

- La carte fait l'objet d'une mise en opposition ;
- Date de validité est dépassée ;
- Code PIN erroné saisi plus de trois (03) fois ;
- Inaction du titulaire devant le DAB/GAB pendant plus de trente(30) secondes ;
- Problème technique au niveau du DAB/GAB.

La carte capturée peut être récupérée par le client porteur au niveau de l'agence de rattachement du DAB/GAB. Il doit, cependant, justifier de son identité et indiquer la date et l'heure à laquelle sa carte a été capturée.

Les cartes capturées sont récupérées par le chargé des moyens de paiement au niveau des agences. Il doit renseigner le formulaire de contrôle de cartes capturées prévu à cet effet et envoyer, le moment même, une copie au CMI, la DIP et la direction de réseau de rattachement.

Le centre monétique internationale CMI renvoie une réponse dans laquelle il est précisé le sort des cartes capturées

- **oblitération des cartes**

L'oblitération de la carte se déroule au niveau des agences sous la supervision du directeur, en présence du correspondant monétique de la direction du réseau .elle consiste à mutiler physiquement les cartes.

2.1.1.7 Les avantages de la carte interbancaire CIB

- **pour la clientèle**

- effectue sur le territoire national, des retraits d'espèces sur l'ensemble des appareils de distributions automatiques de billets(DAB) de tous les établissements adhérant au réseau monétique interbancaire(RMI) ;
- De retirer des espèces concurrence d'un montant plafond ;
- d'effectuer des retraits chaque jour, à toute heure, y compris les week-ends et les jours fériés ;
- Régler des achats et des services sur les terminaux de paiement électronique(TPE), installés au niveau des commerçants affichant le logo CIB.
- effectuer des opérations à l'étranger dans le cas d'une carte internationale ;
- pour les détenteurs de la carte Gold, un plafond conséquence et une grande capacité de retrait et de paiement.

- **pour la banque**

- De mobilisé des ressources par la fidélisation de la clientèle ;
- De réduire la fréquence des agences pour des opérations à faible valeur ajoutée ;
- D'améliorer la qualité des services ;
- D'augmenter ses sources de gains (commissions sur la carte et sur chaque transaction).

- **pour le commerçant**

- Éviter la manipulation des espèces et des retours de chèque sans provisions ;
- Avoir la garantie de paiement de la facture ;
- Bénéficier d'une gestion plus aisée ;
- Disposer d'un crédit immédiat de son compte courant.

2.1.2 La carte épargne (CE)

La CNEP-BANQUE propose à ces clients des produits parmi eux, des livrets épargnes logement et des livrets d'épargnes populaires

- **Le livret d'épargne logement :**

Ce livret épargne est créé et commercialisé en mai 1966, c'est un instrument de collecte de l'épargne et sa mobilisation à vue, en utilisant comme support, le livret ;

- **Le livret d'épargne populaire :**

Ce produit est lancé sur le marché en 1992, il concerne les épargnes à vue, dès lors des mouvements de retrait et de versement peuvent être effectués par l'épargnant.

En vue d'amélioration de ses prestations, la CNEP- BANQUE a entamé une démarche de modernisation et dématérialisation de ces livrets d'épargnes (LEL, LEP), qui se caractérise par la création d'une carte épargne (CE), une solution sécuriser répondant aux normes universelles pratiquées en matière de moyen de paiement électronique.

2.1.2.1 Définition de la carte épargne(CE) [1]

Dans le dispositif de dématérialisation des livrets épargnes, vue la décision règlementaire du 26 février 2012 la CNEP-BANQUE s'est lancée dans la mise en place d'une carte épargne (CE), qui est un support adossé à un compte épargne logement (LEL) ou épargne ou épargne populaire (LEP).

En plus des opérations classiques effectuées actuellement sur les comptes épargnes, la carte (CE) permet à son porteur d'effectuer au niveau des distributions automatiques des billets (DAB), les opérations de

- retrait des DAB de la place ;
- consultation de solde (DAB CNEP-BANQUE) ;
- édition d'un mini-relevé de compte (DAB CNEP-BANQUE).
- le remplacement des livrets d'épargne ce fait d'une manière successif afin de généraliser ce nouveau moyen de paiement.

2.1.2.2 Les avantages de la carte épargne (CE)

- **pour la clientèle**

[1] Dossier interne de la CNEP-Banque 2013.

- Réduction des délais d'attente aux guichets pour les opérations courantes ;
- positionnement instantané dus au titre de leur épargne ;
- possibilité à terme de procéder à des retraits à partir des DAB7j/7.

- **pour la banque**

- sécurisation des données par l'enregistrement automatique des opérations sur le livret permettant de supprimer les rapports manuels, sources d'erreurs potentielles ;
- mise à jour du fichier clientèle permettant d'entreprendre des actions marketing approprié envers les différents segments.

2.2 Les services monétiques de la CNEP-BANQUE

2.2.1 L'E- Banking

L'E- Banking est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle de multiples canaux de distributions (internet, fax, voie vocale) à l'effet d'accéder aux informations relatives d'une façon globale et moins couteuses.

Toutefois, l'intégration du E-Banking a pris un important retard dans le paysage bancaire algérien dont il a fallu attendre jusqu'à 2004 pour une première apparition par la création d'une nouvelle filiale groupe Diagam Edi, une société mixte de droit algérien AEBS (Algérien E- Banking, service), dédier aux services informatiques[1].

Après la BADR (Banque Agriculture et de Développement Rural) en 2004, le CPA (crédit Populaire d'Algérie) en juin 2008 suivie par la BNA (Banque National d'Algérie)[2].

En 2012, vient le tour de la CNEP-Banque qui avait ouvert des services permettant aux clients, personnes physiques et morales, de gérer leurs avoirs à distance ,7j/7 jours et 24h/24, faire des virements, consulter leurs opérations sur un mois et de leurs soldes passer des commandes de chéquier et toutes leurs opérations opérées sur le compte clientèle.

En outre, la CNEP-Banque assure la sécurité des échanges d'informations entre le client et le service E-Banking en installant une plateforme qui dispose d'une connexion

[1] htpp://www.aebs-tech.com. Consulté le 26/11/2019
[2] TOUALI MUSTAPHA Kamel « les perspectives d'e-Banking dans la stratégie E-Algérie 2013 «, thèse de doctorat en science économiques, Université Abou Beker belkaid-Tlemcen 2014/2015, p155.

sécurisée ,d'une authentification complexe et d'une liaison cryptée par le transfert des données entre l'utilisateur et la banque .

2.2.1.1 Les démarches d'inscription aux services E-Banking de la CNEP-Banque [1]

L'inscription au service E-Banking est la disposition des clients de la CNEP-Banque pour la consultation de leurs comptes et la commande du chéquier, toute fois pour une meilleure sécurisation dans l'échange d'informations entre le client et la CNEP-Banque, l'inscription se passe sur un site mis par cette dernière suivant trois(03) principales étapes :

- **le formulaire à remplir**
  - Des informations du compte ;
  - Des informations personnelles ;
  - la boite e-mail du client ;
  - La confirmation de la demande d'inscription.
- **La confirmation et la demande à distance**
  Un message de confirmation envoyé par la CNEP-Banque sera transmis aux clients indiquant que la boite e-mail est validée.
- **La confirmation au niveau de l'agence domicilié**
  Après la confirmation de l'inscription de la demande au niveau de l'agence, le client recevra un message dans sa boite e-mail contenant son identification et le mot de passe.

2.2.1.2 Les avantages d'E-Banking

- Le service E-Banking est un service gratuit, ou le client peut gérer son compte sur son Smartphone ou sa tablette ;
- Le service E-Banking permet de suivre, en ligne et en toute sécurité, les mouvements des comptes 24h/24h et 7j/7 ;
- Le client peut consulter le solde du compte et l'historique des opérations ;
- Le client peut commander son chéquier ;

[1] Dossier interne de la CNEP-Banque 2012.

2.2.2 Le service e-paiement de la CNEP-Banque

Suite au lancement du service e-paiement (paiement sur internet) en septembre 2016, les porteurs de la carte CIB de la CNEP-Banque adhérés au service e-paiement, peuvent effectuer durant cette première phase, des paiements par internet sur les sites WEB Marchands (SEAAL, Djezzy, AIR ALGÉRIE, AMANA, OOREDOO, MOBILIS, ALGÉRIE TELECOM, CNAS).

2.2.2.1 Les conditions d'accès[1]

Pour en bénéficier, le client doit:

- Avoir une carte bancaire en cour de validité ;
- Avoir signé un contrat d'adhésion au paiement en ligne auprès de son agence ;
- Avoir un code confidentiel (mot de passe) relatif au paiement via l'internet reçu auprès de son agence.

2.2.2.2 Comment ça marche ?

Le service e-paiement se fait sur deux interfaces :

- **La connexion à l'internet du WEB Marchand**
  - Choisir par le client le service ou la prestation (recharge téléphonique, paiement de facture et autre) ;
  - Acceptation des conditions générales de l'opération d'achat ;
- **La connexion à l'interface SATIM**
  - L'authentification du client et la validation du paiement, le porteur sera accu par la première page d'authentification SATIM afin de compléter toutes les informations nécessaires du paiement à savoir :
  - Numéro de la carte bancaire CIB ;
  - Date d'expiration de la carte bancaire CIB, le client doit introduire les trois (03) derniers chiffres ;
  - Nom et prénom ;
  - Adresse et code postal.

[1] Dossier interne de la CNEP-Banque 2016.

Après la validation des informations saisies la page d'authentification, il sera redirigé vers la page de confirmation.

Une fois les informations confirmées, il doit impérativement introduire son mot de passe de sécurité par la banque au préalable ;

En dernier, il sera dans l'obligation de modifier le mot de passe fourni par la banque et ce uniquement lors de sa première utilisation du service ;

Le client sera redirigé vers la page du site WEB marchand qui affiche l'état de la transaction effectue ou refusée ;

Toutefois, il aura la possibilité d'imprimer et/ou d'envoyer par e-mail le ticket final comportant l'ensemble des informations relatives au paiement effectué ;

Dans le cas ou il ya une erreur de paiement, le porteur peut se rapprocher du centre d'appel de la SATIM en appelant le numéro vers 3020.

2.2.2.3 Les avantages du service e-paiement de la CNEP-BANQUE

Ce mode de paiement offre :

- **Pour le porteur de la carte**
  - Confort et rapidité et simplicité, transactions d'achat et de paiement sans déplacement ;
  - Disponibilité du service à tout moment (24h/24h et 7j/7) ;
  - Modernité et sécurité, paiement sécurisé via le protocole 3D- SECURE.
- **Pour le commerçant**
  - La garantie de recouvrir des montants de ses services ;
  - Augmentation du chiffre d'affaire
  - L'élimination du risque d'erreur lié au comptage des espèces et la fausse monnaie ;
  - Le gain de temps
  - La sécurité contre le vol et les agressions ;
  - Suivi et édition de l'état des ventes au quotidien ;
  - Statistiques périodiques.

Remarque sur le nouveau système d'information T-24

Ce nouveau système d'information s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de modernisation et de numérisation entreprise par la CNEP-Banque en vue procurer à sa

clientèle une meilleure qualité de service, enrichie par une diversification de ses produits bancaires en matière d'épargne et de crédit.

La CNEP, qui compte 218 agences réparties à travers le territoire national, s'est dotée d'un nouveau système d'information caractérisé par une architecture centralisée (global Banking) qui lui permet de contribuer pleinement à l'essor de la banque et le développement du marché financier Algérien.

Selon la même source, «la CNEP envisage la diversification de ses produits et la mise en place d'une communication électronique rapide et sécurisée des échanges directs entre systèmes d'information, avec une garantie de transparence dans l'exécution des opérations, une fiabilité des informations échangées et une traçabilité automatisée».[1]

Section 3 : étude empirique de la situation de la monétique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous avons réalisé une enquête par questionnaire dans le but de faire une synthèse sur l'utilisation de la monétique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et ce au niveau de la CNEP Banque. Cela nous a permis d'approfondir nos connaissances théoriques exposées dans ce travail.

Par notre enquête faite à la CNEP Banque nous avons essayé d'analyser les résultats obtenus auprès d'un échantillon de 51 clients de cette banque et de structurer ces résultats sous forme de tableaux et graphiques, notamment en utilisant le logiciel d'analyses statistiques SPSS.

Dans cette section, nous présentons ces résultats ainsi que leur interprétation.

1. Interprétation des résultats de recherche

1.1 La répartition des personnes interrogées selon l'âge

Le tableau ci-dessous représente la répartition des personnes interrogées selon leur âgé

[1] www.dzentreprise.net consulter le 19/10/2019 à 22h00.

Tableau N°4 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	18 ans et 25 ans	10	19,6	19,6	19,6
	26 ans et 35 ans	22	43,1	43,1	62,7
	36 ans et 45 ans	16	31,4	31,4	94,1
	46 ans et 55 ans	3	5,9	5,9	100,0
	Total	51	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par le questionnaire.

Figure N° 01 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge

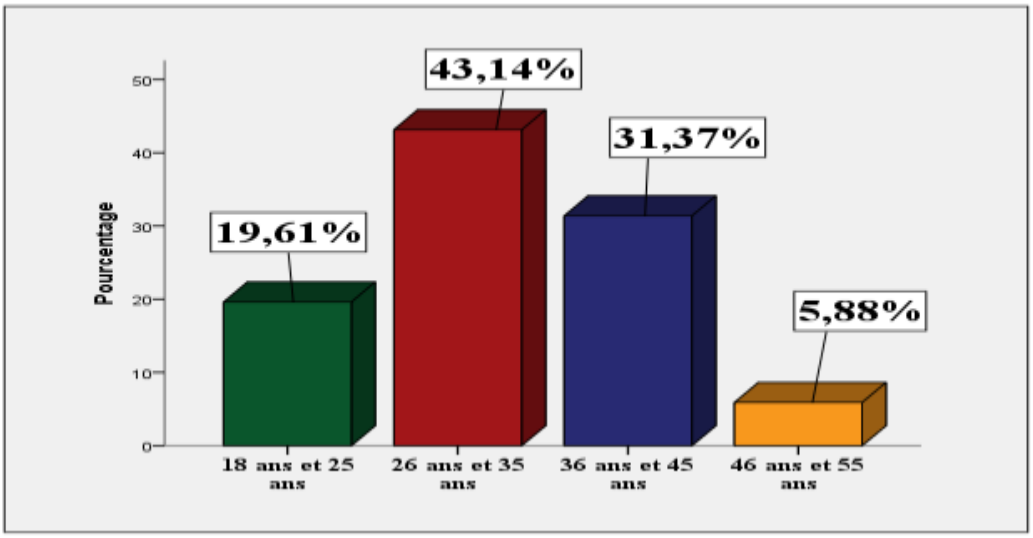

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau N° 04

Le tableau mentionné ci-dessus qui concerne la répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge, nous montre que la majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sont dans la catégorie d'âge compris entre 26 ans et 35 ans, avec un pourcentage de 43.14.%, des personnes qui sont âgées entre 36ans et 45 ans avec un pourcentage de 31.37%, suivi par la suite par les personnes qui ont âge entre 18 ans et 25ans , avec un pourcentage de 19.61.%

Et enfin les deux dernières catégories dont leur âge se situe entre 46 ans et 55ans avec un pourcentage de 5.88% et ceux qui ont plus de 55 ans avec un pourcentage de 0%.

Toutefois, ce tableau nous indique que les personnes interrogées des différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou sont dans sa grande proportion jeune, avec un sentiment de besoin envers les produits de la banque et aussi l'existence d'une certaine analphabétisatpion dans la société algérienne ayant instauré une barrière cognitive et culturelle infranchissable.

1.2 La profession des personnes interrogées

Le tableau N5° ci après indique la profession de chaque personne interrogée

Tableau N°5 : la profession personnes interrogées par catégorie socio professionnelle

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Employé, préciser	30	58,8	58,8	58,8
	Étudiant	12	23,5	23,5	82,4
	Commerçant	6	11,8	11,8	94,1
	Profession libérale, précisé	3	5,9	5,9	100,0
	Total	51	100,0	100,0	

Source : établi par nous- même à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Figure N° 02 : la profession des personnes interrogées par catégorie socio professionnelle

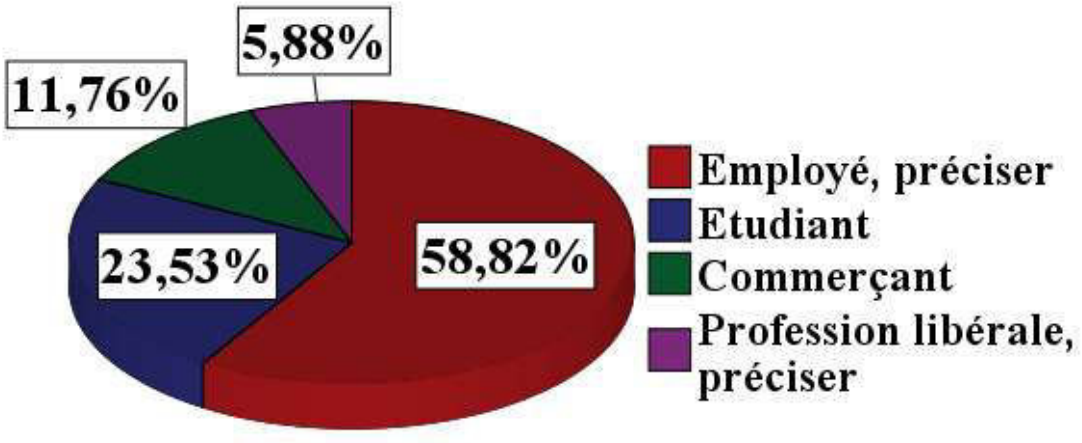

Source : établi par nous- même à partir des données du tableau

Le tableau mentionné ci-dessus représente la répartition de l'échantillon interrogé par catégorie socio professionnelle, montre que la majorité qui ont répondu au questionnaire est

de la catégorie des employés regroupant ainsi (les salarié et les fonctionnaires….) qui s'explique par leur niveau d'étude et sont plus cultivée et que cette tranche de société qui utilise l'outil informatique. Suivie par les étudiants avec un pourcentage de 23.53% et de 11.76%pour la catégorie des commerçants et 5.88% pour la catégorie profession libérale et 0% pour les retraites et sans emploi et autres

1.3 Le niveau de salaire des clients interrogés

Le tableau N° 06 : représente le nombre des repenses concernant le niveau de salaire des clients interrogés

Tableau N° 6 : le niveau de salaire des personnes interrogées

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Entre 25000 et 40000	27	55,1	55,1	55,1
	Entre 40000 et 60000	14	28,6	28,6	83,7
	Entre 60000 et 80000	5	10,2	10,2	93,9
	Plus de 80000	3	6,1	6,1	100,0
	Total	49	100,0	100,0	

Source : établi par nous- même à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Figure 03 : Le niveau de salaire des personnes interrogées

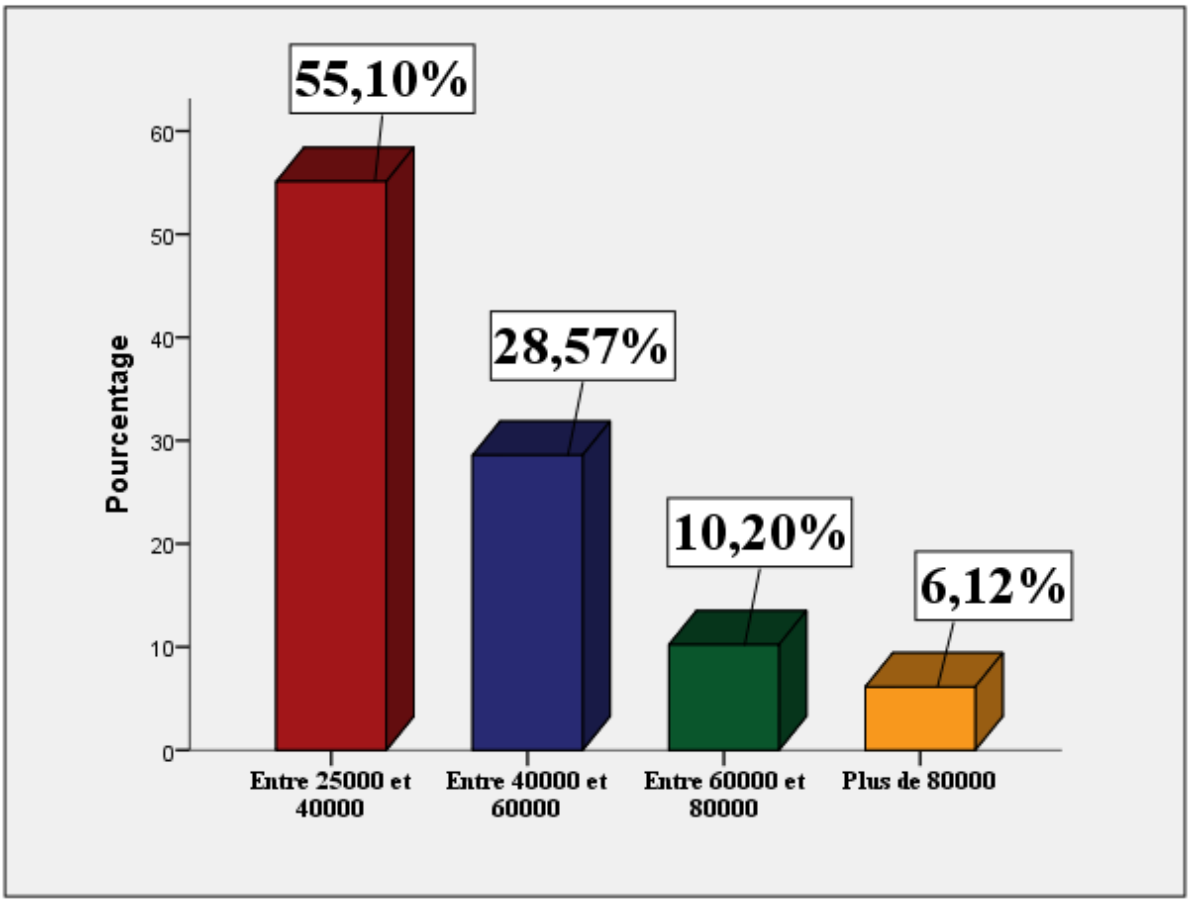

Source : établi par nous- même à partir des données du tableau

Le tableau mentionné ci-dessus représente le salaire des personnes interrogée selon les différentes professions ou en remarque que la majorité avec un pourcentage 55.10% leur salaire varie entre 25000 et 40 000 c'est des fonctionnaires a faible revenu et 28.57% entre 40000 et 60000 et 10.20% entre 60 000et 80000 et 6.12% pour plus de 80000 qui présente la minorité.

1.4 La connaissance du terme carte bancaire

Le tableau N°7 ci-dessous indique le nombre de personnes qui connaissent le terme carte bancaire

Tableau N°7: connaissance du terme carte bancaire

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	51	100,0	100,0	100,0

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N° 04 : Connaissance du terme carte bancaire

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Le tableau mentionné ci-dessus, qui représente si oui ou non la population interrogée connait le terme carte bancaire se résume ainsi :

La totalité des personnes interrogées connaissent le mot carte bancaire, grâce aux supports de publicité, affichés à l'intérieur d'une agence bancaire et média. Ces moyens constituent l'atout majeur dans la fluidité de l'information auprès de la clientèle à l'égard des produits nouveaux.

1.5 Le pourcentage d'utilisation de chaque moyen de paiement

Le tableau ci-dessous indique le mode de paiement le plus utilisé par les personnes interrogées.

Tableau N°8: le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Espèce	30	58,8	58,8	58,8
	Chèque	9	17,6	17,6	76,5
	Carte bancaire	12	23,5	23,5	100,0
	Total	51	100,0	100,0	

Source : établi par nous – même à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N° 05 : le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment

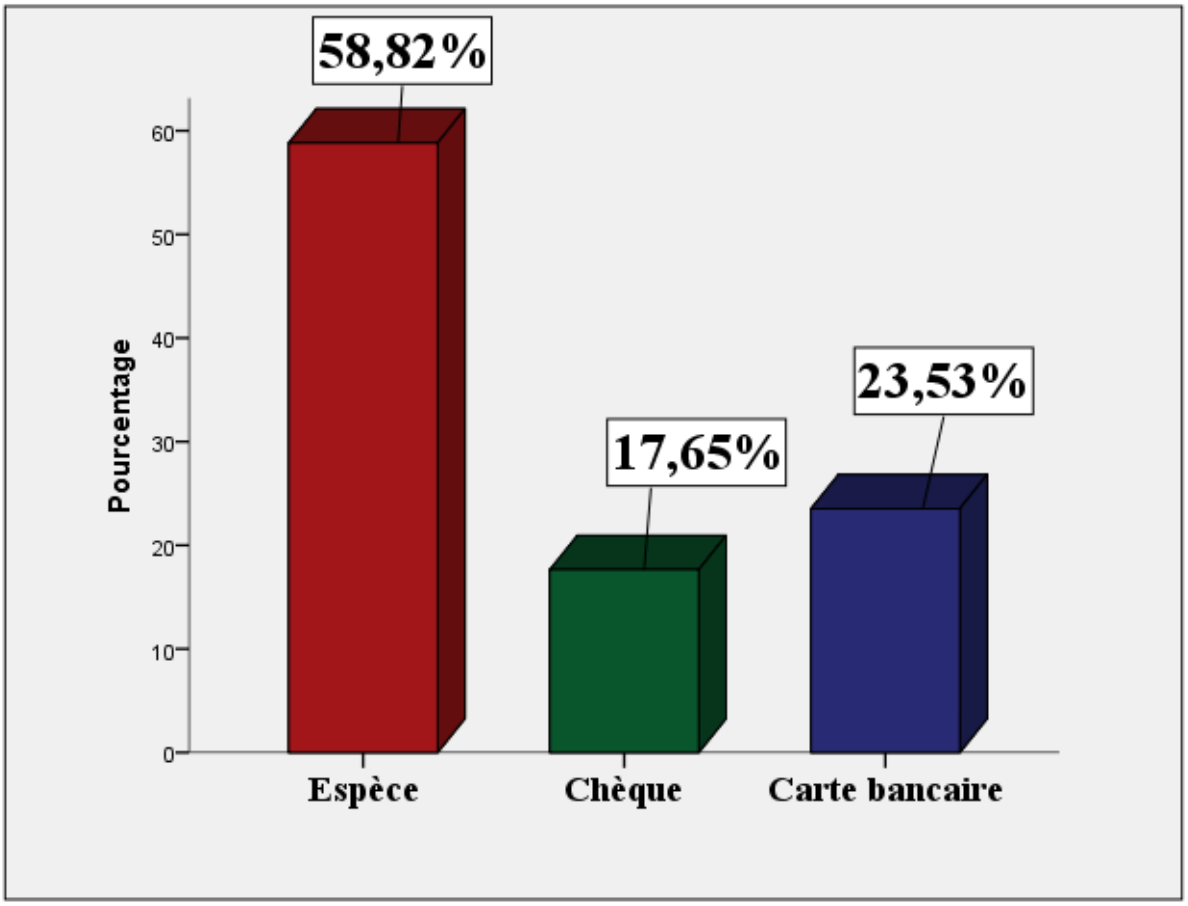

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau N°8

Le tableau n°7 , nous montre de façon très claire que la majorité de la population a tendance à l'utilisation de l'espèce avec un pourcentage de 58.82%, suivi de ce que utilisent la carte bancaire de 23.53%, tandis que ceux qui utilisent le chèque sont de 17.65% et 0% pour le virement.

Les résultats obtenus démontent une forte implantation de la culture du cash.
Les clients de la banque ont révélé la raison de leur préférence pour ces modes de paiement, notamment l'absence des frais supplémentaires (abonnement, délivrance de la carte) ,.les clients adaptes du cash a cause de son acceptation par tout le monde, la facilité des transactions entre les différents agents économiques et la gratuité de son obtention et de son utilisation.

Pour les clients qui utilisent la carte bancaire due a la rapidité d'utilisation lors des paiements et des retraits d'espèces et le faite d'éviter de devoir circuler avec des espèces sur soi ,pour les clients partisans du chèque , ils évoquent la sécurité et la traçabilité, la diminution du risque de vol et la non limitation du plafond de retrait.

1.6 Détenteurs de la carte interbancaire CIB

Le tableau N°9 ci-dessous indique le nombre de personnes interrogées au niveau des différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°9: détenteur de la carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	41	80,4	80,4	80,4
	Non	10	19,6	19,6	100,0
	Total	51	100,0	100,0	

Source : établi par nous même à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure 06 : Détenteur de la carte interbancaire

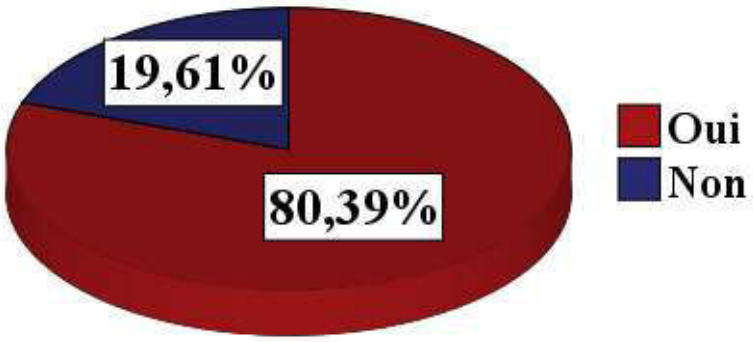

Source : établi par nous même à partir des données du tableau N°

Les données du tableau de la question N°6, nous montrent que 80.39% des personnes interrogées sont des porteurs d'une carte interbancaire CIB tandis que 19.61%sont ceux qui ne possèdent pas de carte CIB.

1.7 L'année de possession d'une carte interbancaire CIB

Tableau N°10 : l'année de possession d'une carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Moins d'un an	9	17,6	17,6	17,6
	Plus d'un an	4	7,8	7,8	25,5
	Plus de deux ans	38	74,5	74,5	100,0

	Total	51	100,0	100,0	

Source : établi par nous même a partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°07 : L'année de possession d'une carte interbancaire

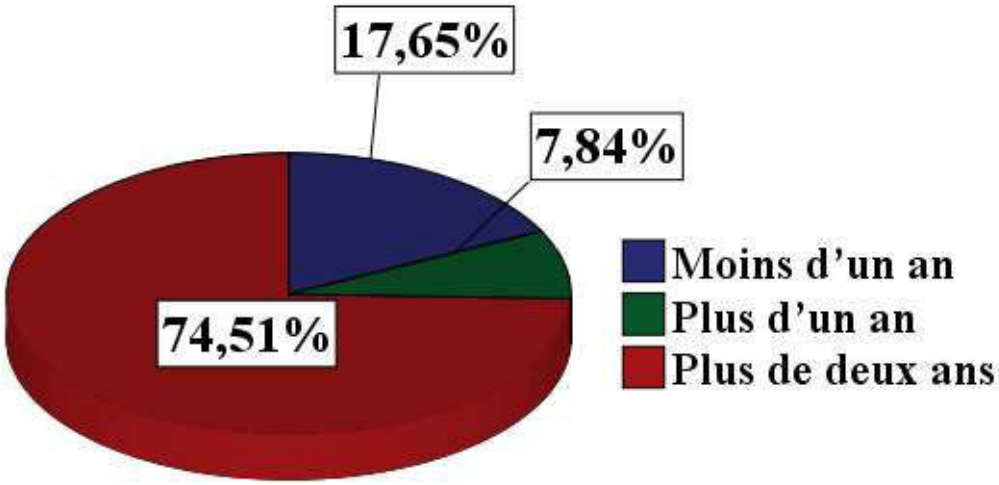

Source : établi par nous même a partir des données du tableau n°

Le tableau ci-dessus, montre que la majorité des personnes interrogées qui sont des porteurs de carte CIB, ont eu recours a l'utilisation de cette dernière à plus de deux ans avec un pourcentage de 74.51%, suivi par la suite par la catégorie moins d'un an et plus d'un an avec un pourcentage de 17.65%et 7.84% respectivement, ce qui explique que le recours à cette technologie commence à se prospérer dans la société algérienne.

1.8 Les raisons qui poussent les personnes à ne pas avoir une carte CIB

Le tableau N° 11, ci- après nous indique, les raisons qui ont poussé les personnes à ne pas recourir la carte interbancaire CIB.

Le tableau N°11 : les raisons qui pousse les personnes interrogées à ne pas avoir la carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Services et avantages limité	5	50,0	50,0	50,0

	Manque d'intérêt	3	30,0	30,0	80,0
	Autres	2	20,0	20,0	100,0
	Total	10	100,0	100,0	

Source : établi par nous même a partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°08 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas avoir la CIB

Source : établi par nous même a partir des données du tableau

1.9 La source de connaissance le mode de connaissance de la carte

Le tableau N° 12 indique le mode de connaissance de la carte CIB

Tableau N°12 : Mode de connaissance de la carte CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	A votre demande	16	39,0	39,0	39,0
	Guichet (personnel)	13	31,7	31,7	70,7
	Affichage	3	7,3	7,3	78,0
	Media	3	7,3	7,3	85,4
	MultiMedia (internet)	4	9,8	9,8	95,1
	Autres	2	4,9	4,9	100,0
	Total	41	100,0	100,0	

Source : établi par nous- mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°09 : Mode de connaissance de la carte CIB

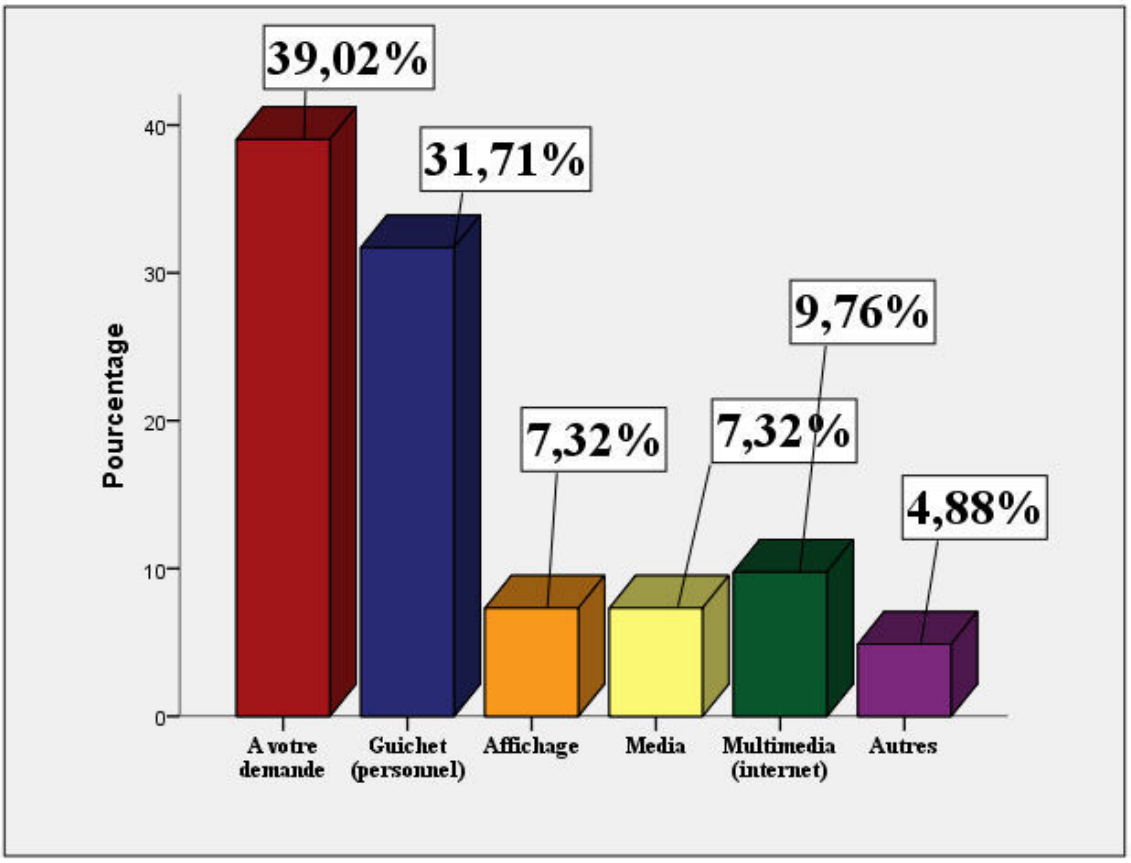

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

À la question de savoir comment la population interrogées a pris connaissance de la carte interbancaire CIB, les statistiques recueillies indiquent que :

- 36.36% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, par leur demande
- 31.82% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, par le guichet (personnel)
- 13.64% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, grâce à l'affichage dans différentes banques.
- 9.09% des personnes ont pris connaissance de la carte CIB, par autre

4.55% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, par l'affichage et les medias, de ces résultats nous pouvons affirmer que les banques ont tendance à mettre tous les atouts pour conquérir de nouveaux clients et sur tout de fidéliser sa clientèle en lui offrant de plus en plus des produits et services plus avantageux

1.10 Les couts de facturation de la carte CIB

Le tableau N°13 ci- après indique les couts de facturation de la carte CIB

Tableau N°13 : les couts de facturation de la carte CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Cher	7	17,1	17,1	17,1
	Moyen	34	82,9	82,9	100,0
	Total	41	100,0	100,0	

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°10 : Les couts de facturation de la carte CIB

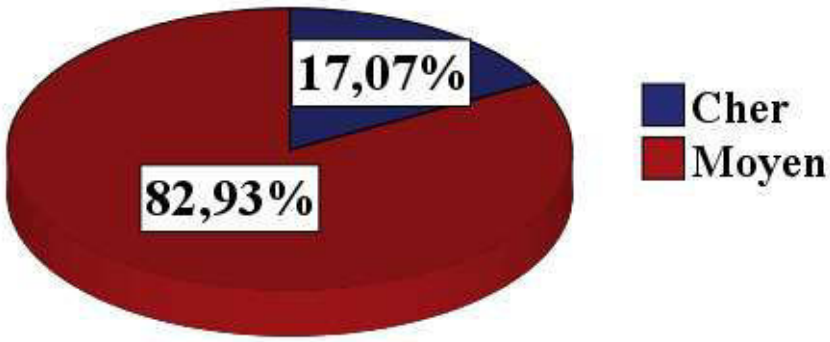

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

D'après les résultats de notre recherche auprès des personnes interrogées porteurs d'une carte CIB 82.93% considèrent que les couts des cartes lors de leurs obtentions sont relativement moyens et acceptables tandis que 17.7% les considère chers d'après ces résultats, nous pouvons dire que le cout de facturation ne peut pas être un frein à l'utilisation de la carte interbancaire.

1.11 Type de carte interbancaire CIB

Le tableau N°14 ci-après indique le type de carte que les personnes interrogées possèdent

Tableau N°14 : type de carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Classique	36	1187,8	87,8	87,8

	Gold	5	12,2	12,2	100,0
	Total	41	100,0	100,0	

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N° 11 : type de carte interbancaire CIB

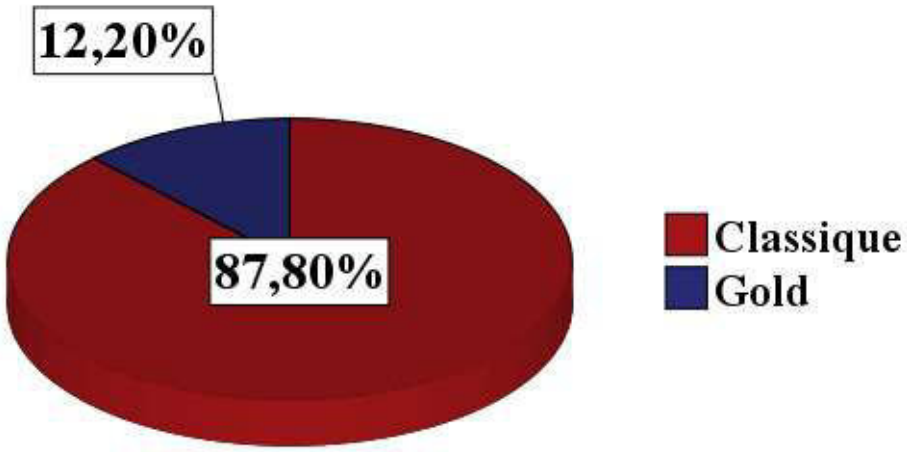

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

A partir du premier coup d'œil, le tableau nous montre que :

87.80% des personnes interrogées détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB possèdent une carte interbancaire classique, car la majorité d'entre eux ont un revenu moyen.

12.20% des personnes interrogées détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB possèdent une carte interbancaire Gold.

1.12 Utilisation de la carte CIB

Le tableau N°15 ci-après indique l'utilisation de la carte interbancaire CIB

Tableau N°15: utilisation de la carte CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	38	92,7	92,7	92,7
	Non	3	7,3	7,3	100,0
	Total	41	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°12 : l'utilisation de la carte CIB

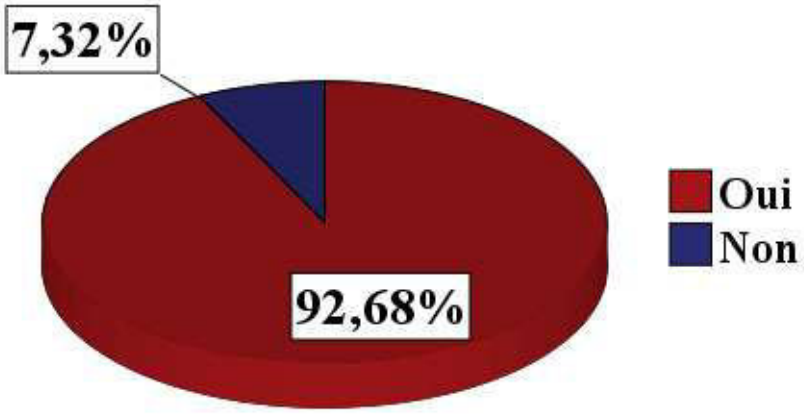

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

Les résultats du tableau ci-dessus nous indiquent que l'usage de la carte CIB a atteint un taux d'utilisation de 92.68%, des détenteurs de la carte interbancaire CIB, mais il faut rappeler que ces opérations se limitent à des opérations de retraits, alors que 7.32% qui reste sont des détenteurs d'une carte CIB, dont l'usage qui est considéré rare voir même nul.

1.13 Utilité d'utilisation de la carte CIB

Le tableau N°16 ci-après représente l'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs.

Tableau N°16 : l'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Paiement	8	16,0	16,0	16,0
	Retrait	23	46,0	46,0	62,0
	Paiement et retrait	5	10,0	10,0	72,0
	Consultation de solde	10	20,0	20,0	92,0
	Versement	2	4,0	4,0	96,0
	Virement	2	4,0	4,0	100,0
	Total	50	100,0	100,0	

Source : établi par nous- même à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N° 13 : l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs

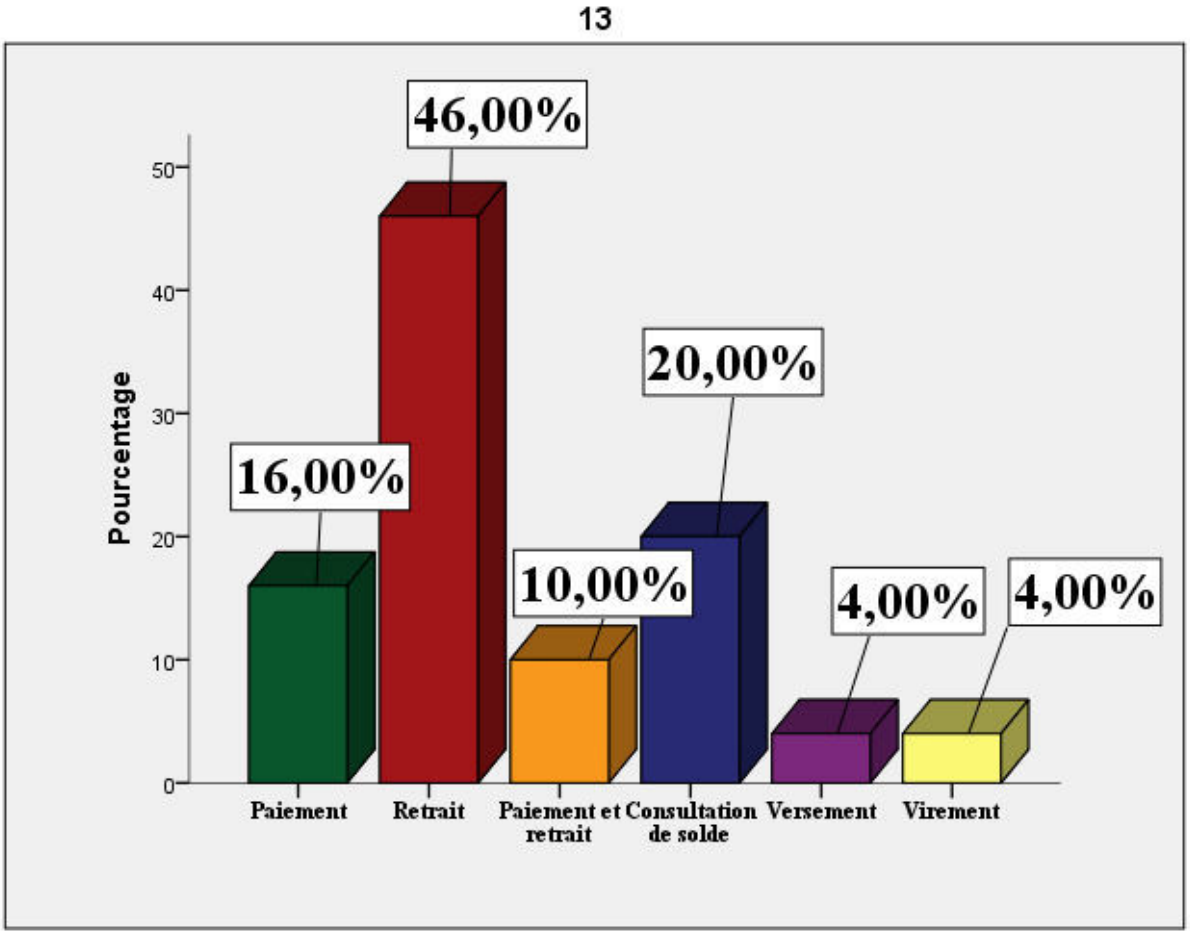

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

D'après les résultats de notre recherche, nous avons remarqué que la plupart des opérations effectuées sur la carte bancaire auprès des personnes interrogées, sont des opérations de retrait avec un pourcentage de 46% .Tandis que les opérations de consultation du solde sont a20% et les opérations de paiement sont à 16% de ces résultats, on peut dire que les utilisateurs de la carte CIB ne se sont pas encore familiariser avec cette technologie.

1.14 La fréquence d'utilisation de la carte CIB

Le tableau N°17 ci-après représente la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB auprès des porteurs de la carte

Tableau N°17: la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Deux fois par semaine	6	15,8	15,8	15,8
	Une fois par mois	28	73,7	73,7	89,5
	Autres	4	10,5	10,5	100,0
	Total	38	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°14 : La fréquence de la carte interbancaire CIB

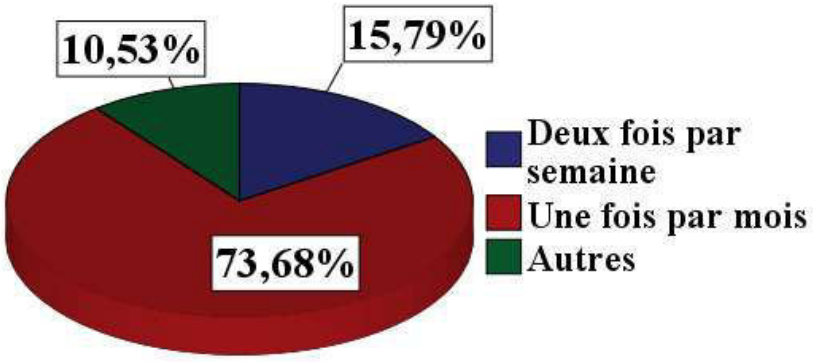

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

Nous remarquons dans le tableau, que 73.68% des personnes interrogées utilisent la carte CIB une fois par mois ce qui implique l'obligation de mise à jour de leurs comptes dont ils doivent alimenter soit par versement au guichet car les seuils sont fixés et plafonnés pour chaque opération auprès des DAB soit que des virements ou mises à disposition leur soient versés en compte. Tenons compte du fait que ces deux fréquences regroupent majoritairement des fonctionnaire et des fonctions libérales qui sont quotidiennement confrontés a l'utilisation d'importantes sommes d'argent alors que l'usage de la carte est largement bénéfique en terme du temps et de simplicité . Et 15.79% des personnes interrogées utilisent la carte CIB deux fois par semaine. Aussi, il faut noter que 10.53% des personnes interrogées n'ont pas donné leurs avis.

Il apparait que les pannes fréquentes, le problème de réseau et le manque de liquidité au niveau des automates poussent les clients à ne pas utiliser leurs cartes fréquemment.

Ce résultat nous interpelle pour instaurer une véritable culture monétique qui devrait inculquer au citoyen son avantage à travers des compagnies de sensibilisation.

1.15 Les automates les plus utilisées

Le tableau N°18 ci-après représente les types automates les plus utilisées par les porteurs de carte

Tableau N°18 : types automates les plus utilisées par les porteurs de cartes

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	(DAB)	28	66,7	66,7	66,7
	(GAB)	8	19,0	19,0	85,7
	(TPE)	6	14,3	14,3	100,0
	Total	42	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°15 : Types automates les plus utilisées par les porteurs de carte

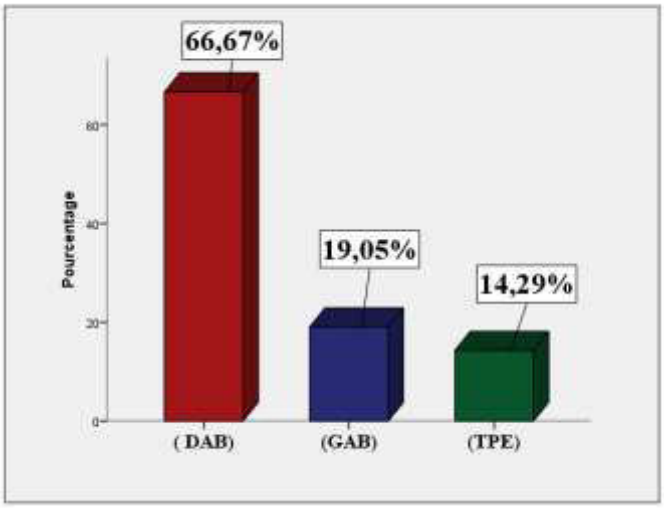

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

L'analyse du tableau N°17, nous montre que plus que la moitié des réponses des personnes interrogées, utilisateurs de cartes CIB, préfèrent l'utilisation des distributeurs automatiques de billets (DAB) pour des raisons d'avantages qu'ils offrent (permet d'éviter des files d'attente, la simplicité, de son utilisation, ajoutant à ce tous les avantages qui peuvent être procurés).

19.95% des personnes détenteurs de cartes, utilisent le guichet automatique de billet (GAB) car le retrait auprès des GAB n'est pas plafonné, comparativement au retrait des DAB et la gratuité des opérations de retraits. Par contre l'utilisation des terminaux de paiement électronique(TPE), est seulement 14.29%, utilisés principalement par des chefs d'entreprises

pour le règlement de leurs transactions ce pourcentage peut s'expliquer par la rareté des TPE auprès des commerçants, pour remédier à cette situation il faut que les banques élargissent leurs réseaux d'acceptation notamment les TPE.

1.16 La qualité des services liés à la carte bancaire CIB

Le tableau ci-dessous représente l'appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB.

Tableau N°19 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Bien	22	59,5	59,5	59,5
	Moyen	10	27,0	27,0	86,5
	Mauvais	5	13,5	13,5	100,0
	Total	37	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°16 : Appréciation de la qualité des services liés à la CIB

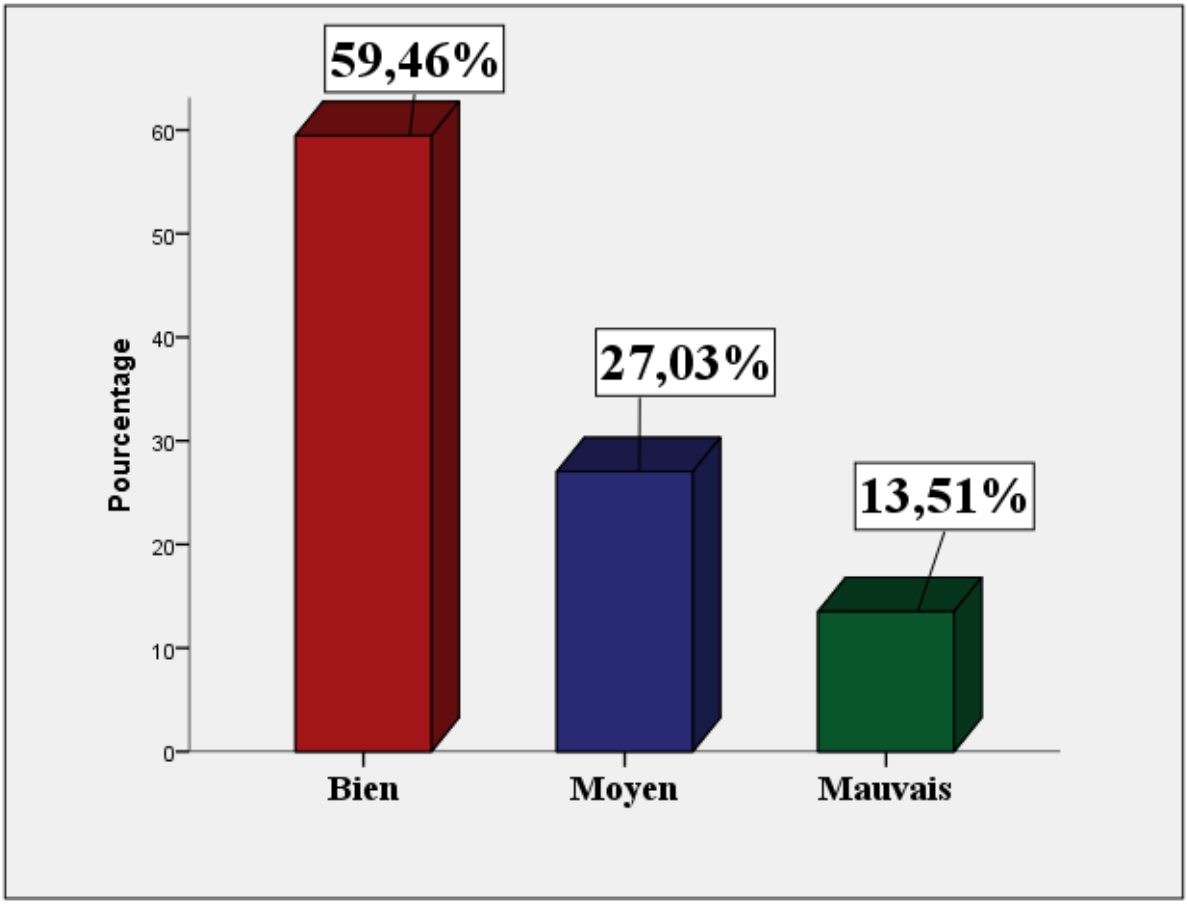

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de tableau

59.46% et 27.03% sur l'ensemble des personnes interrogées utilisateurs de carte CIB, jugent que les qualités des services liés à la carte interbancaire sont largement bonnes pour les différents avantages offerts, que ce soit de la rapidité d'exécution des opérations et le gain du temps, qui sont acquis pour la majorité de la population. Toutefois 5% des titulaire de carte CIB ne sont pas satisfait de la qualité des services liés à la carte et ils jugent de mauvaise qualité.

La qualité des services des automates et une chose importante pour les détenteurs de la carte interbancaire, une qualité médiocre ou mauvaise les contraindrait à être réticente à l'utilisation de la carte interbancaire CIB.

1.17 La couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le tableau ci- dessous représente l'avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°20 Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	10	27,8	27,8	27,8
	Non	26	72,2	72,2	100,0
	Total	36	100,0	100,0	

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°17 : Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de tizi-ouzou

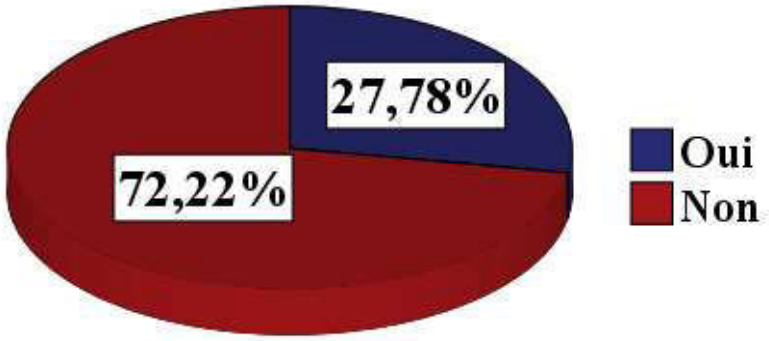

Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

Le tableau ci-dessus nous montre que 72.73% de la population interrogées se sont regroupés sur la réponse que les automates sont largement absentes sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, voir même rare .on peut noter par exemple

La banque limite le déploiement souvent de leur DAB au niveau de leurs agences, laissant ainsi la plus part des endroits publics largement fréquentés tels que les gares

Routières, stations de bus, gares ferroviaires, et aéroports dépourvus de ces équipements.la densité de l'économie informelle auprès des commerçants, en effet

l'introduction des TPE, les pousserait à exercer dans les normes car les transactions par carte impliquent toujours une traçabilité ne pouvant être assimilée, les commerçants seront ainsi dans l'obligation de tous déclarer et d'être transparent vis-à-vis des impôts.

Toutefois , en 2018 , l'État intervient à fin de généraliser l'implantation des produits monétiques par la promulgation de deux lois(l'article101), la premier concerne tous les commerces , qu'ils soient de proximités ou des grandes surfaces, doivent se doter avant la fin de l'année 2019 de TPE , la deuxième qui concerne le E-commerce c'est-à-dire l'achat en ligne moyennement une carte CIB.

1.18 Est ce que vous avez eu un problème lors de l'utilisation de votre carte ?

Tableau N°21 Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte interbancaire

Tableau N°21 appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte CIB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	15	40,5	40,5	40,5
	Non	22	59,5	59,5	100,0
	Total	37	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°18 : Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte CIB

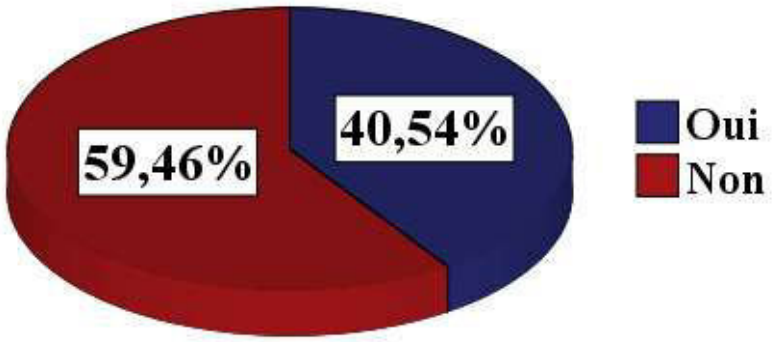

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

D'après le tableau ci-dessus, 59.46% des personnes interrogées sont pas confrontées à des contraintes lors de l'utilisation de la carte interbancaire CIB et ce principalement lors des opérations de retrait auprès des DAB.

Les difficultés rencontrées lors des opérations de retrait

D'après les utilisations de la carte CIB interrogées, ils affirment qu'ils ont été confrontés à plusieurs difficultés dont on peut citer :

- le plafond lors des opérations de retrait auprès des DAB ;
- problème de réseau d'internet ;
- panne des distributeurs.

1.19 L'emplacement des DAB à l'extérieur d'agence bancaire

Tableau N°22 appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire

Tableau N°22 : appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	12	31,6	31,6	31,6
	Non	26	68,4	68,4	100,0
	Total	38	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°19 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une l'agence bancaire

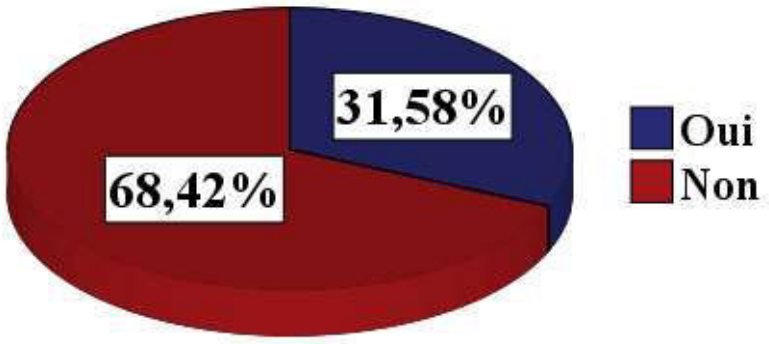

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

L'analyse du tableau précise clairement que 31.58% des personnes interrogées , affirment que l'utilisation des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire à plusieurs contraintes principalement le risque d'agression et de vol car l'emplacement des DAB se situent aux coins des ruelles mal éclairées et peu fréquentées.

De plus, l'absence de discrétion, surtout lorsque les files d'attentes se constituent et que la fluidité est peu importante.

Pour 68.42% qui ont répondu, ils affirment que le retrait des petites sommes ne constituent pas de contraintes voir de risque.

Il faut noter que, parmi toutes les banques du réseau monétique la BEA, est la seule banque avoir placé son DAB à l'intérieur de son agence bancaire.

1.20 Les commissions de retrait auprès des distributeurs automatiques des billets

Le tableau N°23 ci après indique l'avis des personnes interrogées sur les commissions de retrait auprès des distributeurs automatiques de billets.

Tableau N°23 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB

		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Cher	8	22,9	22,9	22,9
	Moins cher	27	77,1	77,1	100,0
	Total	35	100,0	100,0	

Source : Établi par nous-mêmes a partir des données de l'enquête par questionnaire

Figure N°20 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB

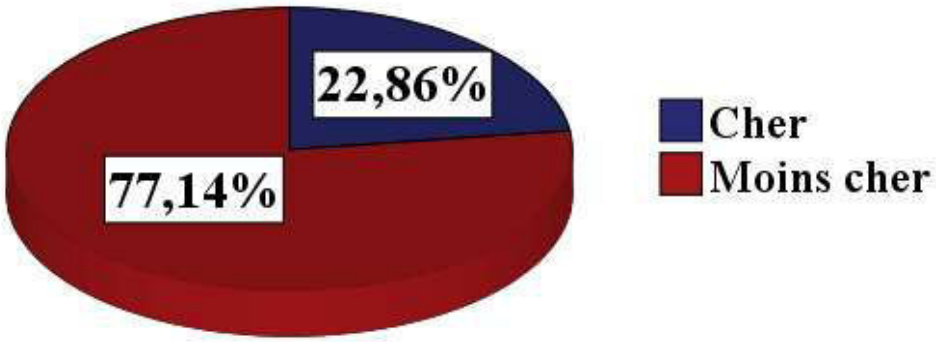

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau

Les résultats de notre recherche indiquant que les couts de retrait auprès des DAB sont largement moins chers comparativement aux services et aux prestations des services qu'ils

fournissent (le retrait de l'argent à n'importe quelle heure de la journée, les week-ends la nuit les jours fériés….)

Tout de même, une petite catégorie des personnes interrogées de 19.05% pensent que ces couts sont relativement chers, car la majorité d'entre eux ont un revenu moyen.

Conclusion

A travers ce travail, et en prenant le cas de l'agence de la CNEP Banque, on peut dire que la plus part des clients de l'agence ne peuvent pas s'en passé des monnaies traditionnelles Pour motif de précaution, ou encore un manque de connaissance et d'information sur ce service qui reste nouveau et peu développé dans notre pays mais aussi la « la techno-phobie »et la méconnaissance de la monétique de la part des consommateurs. Dans notre cas l'utilisation des cartes bancaires est influencé par le facteur socioéconomique notamment l'âge des clients.

On a remarqué durant notre stage que les clients se sont habitués à se présenter aux guichets de l'agence et admirent le contact humain ce qui explique le nombre peu importants des clients utilisant les cartes bancaires même s'ils possèdent une, ils ont tendance à utiliser les autres moyens de paiement en parallèle. D'autre part, le manque de confiance envers ce nouveau service incite les clients à se rattacher plus aux papiers.

Et pour l'‘installation des TPE dans le commerce est très timide revient toujours a la culture des clients et des commerçants qui ont peur de non encaissement des prix des transactions malgré que pour le moment ils mettent les TPE avec puce gratuitement a la disposition du commerçant.

En général, la CNEP- banque arrive à s'adapter aux nouvelles technologies disponibles, ce qui est confirmé par les clients utilisant la CIB et les distributeurs de la CNEP-banque sont toujours fonctionnels grâce a la disponibilité des services de maintenance qui interviennent périodiquement et la volante de s'amélioré et d'être a la hauteur de l'attente de ces clients et l'acquisition de logiciel T-24 fait preuve sur l'amélioration de son système d'information et de communication.

Au final, nous pouvons constater que la monétique est encore à l'état de démarrage en Algérie, alors qu'elle constitue un mode de paiement privilégié dans beaucoup de pays. Le retard accusé relève entre autres de la venue tardive du processus de modernisation, des difficultés techniques et organisationnelles du système de paiement, mais aussi du peu d'intérêt suscité par les populations en l'absence de compagnes de communication et sensibilisation.

En effet le manque de culture financière n'améliore pas les comportements, les clients peu confiants n'adhérent pas assez à ces innovations. Du temps et des conditions sont encore nécessaires pour que la puce se développe et se généralise dans une société ou le billet en dépit de tous les risques (fausse monnaie, escroquerie, encombrement, usure), est toujours « roi ».

Conclusion générale

Conclusion générale

Les nouvelles technologies d'information et de communication se sont succédé ces dernières années modifiant ainsi la nature des services bancaires et financiers. Elles deviendront progressivement des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire et représentent un facteur essentiel de la modernisation et une source importante de la croissance économique, requièrent des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer les flux financiers.

En effet l'activité monétique rentre enjeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et la mise en œuvre d'une stratégie commerciale et un moyen concret de modernisation du secteur bancaire.

C'est dans ce contexte que la modernisation et le développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Algérie Cette modernisation a permis la création de nouvelles infrastructures de traitements des paiements dont : la télé compensation des chèques, la montée en puissance des virements (virement SWIFT et virement télé compensation), carte de paiement et la mise en œuvre un réseau interconnecté.

La monétique en Algérie accuse un retard considérable, les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à ce projet de monétique malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement.

Durant notre travail de recherche, nous avons essayé d'étudier l'utilisation des clients de la carte interbancaire et d'autre moyen au sein de la CNEP banque, en apportant quelques explications sur les raisons de la sous-utilisassions de la carte interbancaire par l'élaboration de deux questionnaires.

Dans notre stage pratique, on a retenu que les cartes CIB sont liées aux comptes courants.

Toutefois, un client qui ne détient pas un compte courant chez une banque, il ne pourra pas avoir une carte CIB. En effet, on a remarqué 2/3 des clients interrogés n'utilisent pas la carte CIB même s'ils possèdent. Sachant que la plupart des clients interrogés c'est entre 26 et 35 ans, on dira que les ménages recourent alors aux espèces pour effectuer leurs transactions et ce quel qu'en soit le montant et le lieu pour des causes, ce qui nous a confirmé les

banquiers quand on leur a posé la question, et cela par manque de confiance et le caractère socioculturelle des clients*.

D'après les banquiers aussi, Nous remarquerons aussi que les clients préfèrent le retrait avec chèque devant le guichetier et le paiement en liquide à tous les autres moyens et cela est dû à une véritable culture se justifiant par la peur d'avoir un chèque sans provision ou falsifié,

Pour finir notre travail, nous retiendrons que la monnaie électronique est loin d'être une substitution à la monnaie traditionnelle et cela d'après les résultats basés sur les réponses des clients et les informations qui nous ont été servies. En effet, un nombre important des clients trouvent qu'ils ne peuvent pas s'en passer des deux autres types de moyens de paiement c'est-à-dire la monnaie fiduciaire et scripturale et, que les cartes CIB ne constituent qu'un choix de paiement moderne pour eux, qui ne pourra pas changer leurs habitudes de paiement ce qui nous pousse a parlé de la coexistence entre ces moyens de paiement et une mutation partielle de la monnaie.

Limites de la recherche

À la phase de recherche bibliographique, nous avons rencontré quelques difficultés, notamment sur le choix du thème qui nous permettrait de trouver un lieu de stage. Aussi, le manque de la pertinence de certains documents, où plusieurs recherches documentaires aboutissent sur le secteur bancaire mais rarement sur « l'automatisation du secteur bancaire. Pareillement l'accès à certain articles concernant la monnaie électronique est payant et le système SNDL ne permet pas leur couverture.

Au cours de notre stage pratique au niveau de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou, ainsi que durant toute la réalisation de ce travail, nous avons été confrontées au caractère sensible de la thématique, où plusieurs informations sont considérées confidentielles et donc nous n'avons pas pu en avoir accès. D'autant plus, nous n'avons pas pu trouver un deuxième cas pratique, d'où il était impossible d'effectuer une étude comparative.

Nos recommandations

- Adaptation d'une stratégie nationale de développement de la monétique ;
- Une organisation efficace à l'intérieur des banques et en interbancaire ;
- Des mécanismes pour augmenter le nombre de porteur de la carte interbancaire CIB ;
- La mise en œuvre d'une série de texte législatif et réglementaire qui permet de mettre en place une base légale régissant l'activité monétique ;
- La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation des nouvelles techniques ;
- La prise en compte des nouveaux medias, maitrise des réseaux ;
- Augmentations du pouvoir d'achat des citoyens.

*voir l'annexe

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ouvrages :

- ANDRE Chaineau , « Qu'est ce que la monnaie », economica , 2006.
- ANNE Lavigne, jean, paul, pollin, « Les théories de la monnaie », la découverte, paris, 1997.
- BERNARD Michel, « Banque et nouvelle technologies »,Edition Horizon Bancaire, 2003.
- COLOMBAIN Jerome, « Internet », paris, 1996.
- DAHAK Abdennour , KARA Rabah, « la méthodologie », Edition EL-Amel, 2015
- DOMINIQUE Plihon, « la monnaie et ses mécanismes », Edition Presse Universitaire de France, Paris, 2006.
- GREMAIN Michel, « Intranet », Economica, Paris, 1998.
- JEZABEL couppey-soubeyran, « monnaie banque finance », presse universitaire de France, année 2012.
- JEAN-PIERRE Toering, FRANCOIS Brion, « Les moyens de paiement », Edition Que sais-je, octobre, 1999.
- MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Edition Dunod, Paris, 2006.
- MICHEL Lelart, « Le système monétaire international », La découverte, 2017.
- PHILLIPE Narassiguin, « Monnaie »,2004.
- RUIMY Michel, « Economie monétaire », Edition Ellipse, Paris, 2004.
- SOPHIE Brana, MICHEL Cazals, « La monnaie », Edition Dunod, 2006.
- ZOLLINGER Monique, « Monétique et marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989.

Thèses et Mémoires :

- BELABDI Mohamed, « Détermination du profit des utilisateurs d'internet banking au Québec », Universitaire du Québec à Montréal, 2010.

- DOUKHA Amel, « Le rôle des banques dans le financement des contrats internationaux », Mémoire de Magister en commerce international, 2005.

- LAZREG Mohamed, « La monétique en Algérie », Université Abou bakr belkaid, Tlemcen, 2009.

- LEZREG Mohamed, « Le développement de la monétique en Algérie », Université abou bakr , Tlemcen, 2014.

- RACHEDI Abdelkader, « L'impact des TIC sur les entreprises », Mémoire de Magister, Université Saida, 2006.

Revus, articles, et documents divers :

- « Les TIC et la croissance économique », panorama des industries des entreprises et des pays l'organisation de coopération et de développement économique(OCDE), Edition OCDE, France, Paris, 2003.

- VIRGINIE Covaere, « L'évolution du travail avec les nouvelles technologies de l'information et de communication », département homme de travail, Institut national de recherche et de sécurité, 2002.

- RAJHI Mohamed Tahar et BEN MOHAMED Syrine, « L'impact de la technologie sur les activités bancaire Tunisiennes », La revue de Financier.

Les sites internet :

- https://wikimemoires.net/2011/02/types-tic-historique-tic-caracteristiques-des-tic/, consulté le 23/10/2019.

- www.Futura-sciences.com, consulté le 03/11/2019.

- https://fr.wikipedia.org/wiki/guichet-automatique-bancaire, consulté le 09/11/2019.
- https://fr.slidershar.net/MBA-ESG/l'impact des- nouvelles- technologies de l'information et de numérique sur l'évolution des banques, consulté 15/11/2019.
- http//:m.wikipidia.org, consulté le 20/10/2019.
- http// :www.payerenligne, consulté le 25/10/2019.
- http// : www.la documentation française.fr, consulté le 07/11/2019.
- www.SES.NOALLES.FR partie II chapitre I, formes et fonctions de la monnaie, consulté le 20/01/2019.
- http:// Définition des TIC-Les technologie de l'information et de COMMUNICATION/deacutefinition-destic.html. mardi, consulter le 15 /10/2019.
- http://dahchour.emonsite.com/medias/files/ficheechangeselectroniques, consulté le 05/11/2019.

Résumer

Dans un environnement de plus en plus compétitif, l'usage de la monétique est devenu une nécessité de l'activité des banques, elle rentre à présent dans le cadre de la stratégie bancaire, qui a pour principal objectif de rentabiliser les institutions financières. Dans ce sens, les banques algériennes ont décidé de mettre en place un projet monétique national, en optant pour la mise en commun de leurs moyens pour créer la société d'automatisation SATIM, dont la principale mission est d'accompagner les banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.

La présente recherche a pour objectif de faire une étude sur la forme de la monnaie utilisée par les clients de la CNEP-Banque ainsi que la situation de la monétique dans cette dernière.

Durant notre travail de recherche, nous avons essayé d'étudier l'utilisation des clients de la carte interbancaire et d'autre moyens au sein de la CNEP banque, en apportant quelques explications sur les raisons de la sous-utilisassions de la carte interbancaire par l'élaboration de deux questionnaires.

D'après les banquiers, Nous remarquerons que les clients préfèrent le retrait avec chèque devant le guichetier et le paiement en liquide à tous les autres moyens et cela est dû à une véritable culture se justifiant par la peur d'avoir un chèque sans provision ou falsifié,

Pour finir notre travail, nous retiendrons que la monnaie électronique est loin d'être une substitution à la monnaie traditionnelle et cela d'après les résultats basés sur les réponses des clients et les informations qui nous ont été servies. En effet, un nombre important des clients trouvent qu'ils ne peuvent pas s'en passer des deux autres types de moyens de paiement c'est-à-dire la monnaie fiduciaire et scripturale et, que les cartes CIB ne constituent qu'un choix de paiement moderne pour eux, qui ne pourra pas changer leurs habitudes de paiement ce qui nous pousse a parlé de la coexistence entre ces moyens de paiement et une mutation partielle de la monnaie.

Mots clés

- La monnaie traditionnelle ;
- La monétique ;
- La banque ;
- Les technologies d'information et de communication ;
- L'automatisation du secteur bancaire.